

l'Europe
s'engage
à La Réunion



**RAPPORT ANNUEL
D'EXECUTION FEADER 2009
du Programme de Développement Rural
2007 – 2013**

**Version approuvée
par le C.N.S. d'avril 2010
(Procédure écrite)
et complété des réponses
aux observations de la Commission**

**Etat membre : France
Région : Ile de la Réunion
Objectif : Convergence**



INTRODUCTION	4
1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES	7
1.1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES AYANT UN IMPACT DIRECT SUR LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME (C'EST-A-DIRE CHANGEMENTS LEGISLATIFS OU EVOLUTIONS INATTENDUES DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE).....	7
1.1.1 La LOi pour le Développement Economique des Outre-mer (LODEOM).....	8
1.1.2 La loi « Grenelle de l'environnement ».....	10
1.1.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-mer et le Comité Interministériel de l'Outre-mer.....	13
1.1.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer.....	16
1.1.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion.....	17
1.1.6 Réflexions en cours.....	19
1.2. CHANGEMENTS DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES AYANTS DES REPERCUSSIONS SUR LA COHERENCE ENTRE L'INTERVENTION DU FEADER ET CELLE DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS.	20
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXES, SUR LA BASE D'INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTAT	21
2.1 LES INDICATEURS D'IMPACT	24
2.2 LES INDICATEURS DE RESULTAT.....	26
2.3 INDICATEURS DE REALISATION.....	29
2.3.1. <i>Axe 1: Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier</i>	29
2.3.1.1. Mesure 111 Formation professionnelle et actions d'information.....	29
2.3.1.2. Mesure 112 : Installation de jeunes agriculteurs.....	34
2.3.1.3. Mesure 113 : Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs.....	35
2.3.1.4. Mesure 114 : Utilisation des services de conseil par les agriculteurs	36
2.3.1.5. Mesure 121 : Modernisation des exploitations agricoles	37
2.3.1.6. Mesure 122 : Amélioration de la valeur économique des forêts	39
2.3.1.7. Mesure 123 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles.....	40
2.3.1.8. Mesure 125 : Amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	42
2.3.2. <i>Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural</i>	44
2.3.2.1. Mesure 211 : Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne	44
2.3.2.2. Mesure 212 : Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne	45
2.3.2.3. Mesure 214 : Paiements agroenvironnementaux	46
2.3.2.4. Mesure 226 : Aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention.....	48
2.3.2.5. Mesure 227 : Investissements non productifs relatifs à la préservation et valorisation des espaces naturels forestiers.....	49
2.3.3. <i>Axe 3: Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</i>	50
2.3.3.1. Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles	50
2.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro entreprises.....	51
2.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques.....	52
2.3.3.4. Mesure 331 : formation et information	53
2.3.3.5. Mesure 341 : Acquisition de compétences, l'animation et la mise en œuvre.....	54
2.3.4. <i>Axe 4 : LEADER</i>	55
2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité	56
2.3.4.2. Mesure 413 : Qualité de vie / diversification.....	57
2.3.4.3. Mesure 421 : Coopération	59
2.3.4.4. Mesure 431 : Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences ainsi qu'actions de communication.....	60
3. EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME PRESENTANT, POUR CHAQUE MESURE, LE RELEVÉ DES MONTANTS VERSES AUX BENEFICIAIRES.....	61
4. RESUME DES ACTIONS D'ÉVALUATION EN COURS, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 86, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (CE) NO 1698/2005.....	64



5. DISPOSITIONS PRISES PAR L'AUTORITE DE GESTION ET PAR LE COMITE DE SUIVI POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	66
5.1. LES ACTIONS DE SUIVI ET D'EVALUATION	66
5.1.1. <i>Cadre de la mise en œuvre du programme en 2009</i>	66
5.1.2. <i>Actions relatives au niveau national</i>	71
5.1.3. <i>Actions relatives au niveau communautaire</i>	72
5.1.4 <i>Informations relatives aux dispositions régionales</i>	74
5.2. SYNTHÈSE DES PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRES DANS LA GESTION DU PROGRAMME AINSI QUE TOUTE MESURE ÉVENTUELLEMENT PRISE, Y COMPRIS LES RÉPONSES APPORTÉES AUX OBSERVATIONS FAITES AU TITRE DE L'ARTICLE 83 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1698/2005	76
5.3. RECOURS À L'ASSISTANCE TECHNIQUE	78
5.4. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITÉ DU PROGRAMME CONFORMEMENT À L'ARTICLE 76 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1698/2005.....	80
6. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE DES PROBLÈMES RENCONTRES ET LES MESURES ADOPTÉES POUR LES TRAITER	93
6.1 RESPECT DES RÈGLES EN MATIÈRE DE CONCURRENCE.....	93
6.2 RESPECT DES RÈGLES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS	94
6.3 RESPECT DES RÈGLES RELATIVES À LA PROTECTION ET L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT.....	94
6.4 RESPECT DES RÈGLES RELATIVES À LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES ET DE NON DISCRIMINATION	95
6.4.1. <i>Promotion de l'égalité entre hommes et femmes</i>	95
6.4.2 <i>Promotion de la non discrimination</i>	96
6.5 ARTICULATION AVEC LE POSEIDOM	98
6.6 ARTICULATION AVEC LES OCM.....	101
7. REUTILISATION DES AIDES RECUPÉRÉES CONFORMEMENT À L'ARTICLE 33 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1290/2005.....	102
ANNEXE I : TABLEAU DES INDICATEURS COMMUNS POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL POUR L'ANNÉE 2008	103
ANNEXE II : COURRIER DE SAISINE DU MAAP SUR LES PROJETS DE CADRAGE DES MESURES 121 ET 123.	104
ANNEXE III : COURRIER DE LA COMMISSION DU 16 JUIN 2009 PORTANT ACCEPTATION QUE LES TOP-UP PEUVENT ÊTRE CUMULÉS AVEC LES AIDES FEADER ET LES CONTREPARTIES NATIONALES JUSQU'À CONCURRENCE DE 75%.....	105
ANNEXE IV : QUELQUES FICHES PROJETS	106



Introduction

Approbation du Programme de Développement Rural de l'île de la Réunion

Le PDR de l'île de La Réunion (CCI 2007FR06RPO006) a été approuvé par la Commission Européenne le 28 novembre 2007, Décision C(2007) 5947.

✓ Modification de décembre 2008

Une modification du programme a été introduite le 29 décembre 2008 et vise les points suivants :

- Précisions techniques nécessaires à la mise en œuvre de la mesure 214 du programme (mesures agroenvironnementales) ;
- Notification d'un TOP UP pour la défiscalisation et pour la déductibilité de la TVA non perçue récupérable (NPR) lié aux mesures 121 modernisation des exploitations agricoles et 123.1 Evolution de l'outil agro industriel.

Les services de la Commission ont accusé réception de cette demande au 31 décembre 2008. La proposition de modifications a été validée par courrier en date du 16 juin 2009 qui entérine également que les top-up relatifs aux mesures 121 et 123A peuvent être cumulés avec les aides FEADER et des contreparties nationales jusqu'à concurrence d'un plafond de 75%.

✓ Révision de juillet 2009 dans la cadre du Bilan de Santé de la PAC

Une révision a été introduite le 24 juillet 2009 pour mettre en place de nouvelles mesures, financées à 90%, dans le cadre des crédits alloués à la Réunion au titre du Bilan de Santé de PAC.

- Par courrier du 22 février 2010, la Commission a accepté, en application de 6 paragraphe 1 point c) du Règlement (CE) 1974/2006 les différentes modifications proposées.
- Par décision C(2010)1163 en date du 05 mars 2010 la Commission a approuvé la révision du PDR de la Réunion.

La Réunion dispose donc depuis 1^{er} janvier 2010 de 8,418 M€ sur le volet des nouveaux défis et 1,942 M€ sur le volet I.C.H.N..

Afin de tenir compte de la demande de la Commission, il a été proposé au final d'affecter près de 1 M€ de FEADER sur de nouvelles mesures agroenvironnementales faisant ainsi passer la part de ce dispositif de 3 à 4,5% des crédits FEADER.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Les crédits sont ainsi ventilés :

Domaines	Priorités	Crédits UE	%
Nouveaux défis	a - Le changement climatique	675 000 €	8,02%
	b - Les énergies renouvelables	2 626 327 €	31,20%
	c - La gestion de l'eau	1 726 200 €	20,51%
	d - La biodiversité	3 390 473 €	40,28%
	e - Les mesures d'accompagnement de la restructuration du secteur laitier		
	f - Les innovations liées aux priorités visées aux autres points		
		8 418 000 €	
I.C.H.N.		1 942 000 €	
		10 360 000 €	



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 82 du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), le rapport annuel d'exécution est présenté « *pour la première fois en 2008, et au plus tard le 30 juin de chaque année* »

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme.

Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31 décembre 2009.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains Comités de suivi.



1. Modifications des conditions générales

1.1. Modifications des conditions générales ayant un impact direct sur les conditions de mise en œuvre du programme (c'est-à-dire changements législatifs ou évolutions inattendues du contexte socio-économique).

A la Réunion, les effets de la crise économique mondiale se sont manifestés progressivement depuis l'année 2008, modifiant le contexte de la mise en œuvre des programmes opérationnels.

En effet, l'année 2008 a été caractérisée par une hausse exceptionnelle du cours mondial du pétrole.

Cette augmentation s'est traduite, d'une part, par l'augmentation du prix des carburants et, d'autre part, par l'augmentation du coût des matières premières fabriquées à partir du pétrole, à savoir les matières plastiques.

Ainsi, la Réunion étant une économie insulaire dépendante de ses approvisionnements, toutes les activités économiques de l'île ont répercuté sur le prix de vente de leurs biens et de leurs services cette hausse du coût des carburants et des matières premières.

L'inflation s'est alors installée durablement.

Le pouvoir d'achat des ménages s'est progressivement réduit et les entreprises ont réduit leurs achats de consommation intermédiaire à destination de leurs fournisseurs. Ces derniers ont été contraints, à leur tour, de réduire leur production, et donc leur consommation intermédiaire, entraînant un effet de cascade.

La réduction de la demande adressée aux entreprises pousse ces derniers à réduire leur masse salariale, impliquant des pertes d'emplois dans les ménages qui alors consomment moins, amplifiant l'effet de la baisse de pouvoir d'achat.

Ce mécanisme a touché tous les secteurs d'activités de l'île à savoir la production industrielle, le commerce, les services.

En ce qui concerne le moteur de la croissance réunionnaise (le secteur du bâtiment et des travaux publics), il a subi en plus des effets de la crise économique généralisée, les effets de la fin des grands chantiers publics (route des tamarins, basculement des eaux, port, baisse de la production de logements) et les effets de la modification des conditions de défiscalisation prévue dans la loi pour le développement économique des outre-mer.

Dans ce contexte, il est à souligner que le secteur agricole constitue une exception. En effet, ce secteur poursuit son développement et sa consolidation dans la mesure où :

- ✓ Il est largement soutenu par les fonds publics ;
- ✓ La demande suit l'augmentation démographique et est peu sensible aux fluctuations du coût des carburants et à la baisse du pouvoir d'achat constatée,
- ✓ Les conditions climatiques ont été assez favorables en 2009 (absence de catastrophes naturelles : cyclones, ou inondations).



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Par contre, d'un point de vue général, un des premiers impacts enregistré des effets de cette crise mondiale à la Réunion est la dégradation significative du marché du travail.

Ainsi, à fin décembre 2009, 103 240 réunionnais sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A, soit 20 080 demandeurs d'emploi de catégorie A supplémentaire par rapport à 2008, (+ 24,1 %).

A titre de comparaison, il s'agit d'un niveau comparable à celui enregistré en 2003, soit 6 ans auparavant.

De plus, dans ce contexte de ralentissement économique durable, l'accessibilité au crédit des entreprises et des particuliers s'est considérablement réduite.

Aussi, pour faire face à cette situation, différentes mesures ont été prises tant au niveau communautaire, que national ou localement (Cf. 2.4.5).

Au niveau communautaire, trois mesures, en particulier, sont susceptibles d'avoir un impact important sur la programmation :

- ✓ L'extension de la période d'éligibilité des dépenses du DOCUP 2000-2006 jusqu'au 30 Juin 2009 pour l'ensemble des fonds.
- ✓ L'attribution d'une avance supplémentaire qui viendrait diminuer les montants à justifier lors de la première échéance du dégageant d'office pour le FEDER et le FSE.
- ✓ L'extension des possibilités de déclaration forfaitaires des dépenses pour le FEDER et le FSE.

Un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Les propositions de modification du PO FSE Réunion ont été étudiées, mais elles n'ont pas été retenues dans la mesure où les orientations du FSE à La Réunion intègrent déjà les priorités affichées dans le plan de relance national.

Au niveau national, une vaste concertation a été menée d'avril à octobre 2009 auprès des territoires d'Outre-mer : les Etats-Généralux de l'Outre-mer. Les premières mesures opérationnelles ont été décidées par le Comité Interministériel de l'Outre-mer du 6 novembre 2009 qui a été présidé par le Chef de l'Etat.

1.1.1 La LOi pour le Développement Economique des Outre-mer (LODEOM)

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène. En privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- ✓ Dans son titre 1^{er}, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars 2009. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- ✓ Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR/IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène. Ces secteurs sont :
 - La recherche développement ;
 - Les technologies de l'information et de la communication ;
 - L'agro-nutrition ;
 - Les énergies renouvelables ;
 - L'environnement ;
 - Le tourisme.

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de réallocation des moyens (T.V.A.-N.P.R.), aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31, créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I.).



- ✓ Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des OLS et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- ✓ Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'ANT) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50).
- ✓ Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

1.1.2 La loi « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir l'Etat et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un comité opérationnel Outre-mer a été créé.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- ✓ Lutte contre le changement climatique ;
- ✓ Réduction des consommations d'énergie des bâtiments ;
- ✓ Urbanisme ;
- ✓ Transports ;
- ✓ Energie ;
- ✓ Recherche dans le domaine du développement durable ;
- ✓ Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels ;
- ✓ Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable ;
- ✓ Gestion intégrée de la mer et du littoral ;
- ✓ Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets ;

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- ✓ Dans le domaine de l'énergie :
 - Parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
 - Développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
 - Développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
 - Engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
 - Adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer ;



- ✓ Dans le domaine des déchets :
 - Atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
 - Prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
 - Favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales ;
- ✓ Dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :
 - Mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
 - Valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
 - Réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
 - Mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.
- ✓ Dans le domaine de l'eau :
 - Inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
 - Favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.
- ✓ Dans le domaine des pollutions et de la santé :
 - Atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
 - Assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
 - Engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
 - Engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

- ✓ Dans le domaine des transports : mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable. Les résultats de cette étude seront livrés en 2011 ;
- ✓ Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Au niveau local le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

1.1.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-mer et le Comité Interministériel de l'Outre-mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- ✓ Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- ✓ Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- ✓ Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- ✓ Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- ✓ Comment rénover partout le dialogue social ?
- ✓ Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- ✓ Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- ✓ Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2009

Le Comité interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- ✓ De définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental ;
- ✓ D'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques ;
- ✓ D'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-mer et probablement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.

Thématique des prix et de la concurrence

- ✓ La circulaire de création du Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence est finalisée ;
- ✓ Respect du contrôle des accords volontaires de prix entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre ;
- ✓ Nomination d'une personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix ;
- ✓ Réforme du prix des carburants : le décret intégrant les éléments de la réforme est en examen au Conseil d'Etat. Il sera publié à la fin du premier trimestre 2010 ;
- ✓ La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer.

Production locales et de développement

- ✓ Améliorer l'accès au marché des TPE/PME
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction ;
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME ;
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

- ✓ Accès au financement et accès au crédit
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI ;
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010 ;
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics ;
 - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée ;
 - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole (il s'agit de la création des instituts techniques agricoles) : La Réunion (avec ARMEFLHOR) est d'accord pour déposer son dossier en 2010. La Martinique avance également rapidement dans sa réflexion d'un organisme multi-filières.

Grands projets structurants

- ✓ Soutien au tourisme :
 - Projet d'ouverture de la desserte de Roissy ;
 - Bonification des chèques vacances ;
 - Université à rayonnement régional : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education ;
 - Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes : Annonce du partenariat entre la fondation Groupe Bernard Hayot et l'Université Antilles- Guyane.
- ✓ Sport : Amélioration des infrastructures sportives pour faire de la Guyane la base avancée des équipes nationales pour la coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil.
- ✓ Logement : Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€ pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).
- ✓ Dialogue social : Reconnaître le fait syndical pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.
- ✓ Gouvernance :
 - Pérenniser la dotation spéciale scolaire de Mayotte et l'étendre en Guyane : inscription de 15 M€ au budget 2010 ;
 - Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires ;
 - Assouplissement des visas ;
 - Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-mer en matière de coopération régionale ;



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2009

- Dans le domaine de l'excellence universitaire, un accord sera signé entre l'Université Antilles-Guyane et l'université d'Ottawa avec cotutelles de thèses. Un accord devrait suivre avec l'université de Moncton (Canada) ;
 - Un pôle « Outre-mer » a été mis en place, au 1er janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères ;
 - La suppression du double contrôle d'identité est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France ;
 - Présence des ultramarins dans les ambassades : des propositions seront faites pour le 1er mai 2010 ;
 - Commissaire au développement endogène : leur recrutement est en cours.
- ✓ Insertion et égalité des chances
- Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
 - Fonds d'expérimentation jeunesse dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

1.1.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.



1.1.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes convergence 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base réglementaire du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) no 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) no 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE:

- ✓ Un versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu sur le FEDER (Convergence et Coopération internationale) et le FSE ;
- ✓ La possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux » au titre du FEDER Convergence;
- ✓ Le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

Aides compatibles d'un montant limité (ACML)

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.



Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pourront être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernera des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

Aides temporaires sous forme de garantie

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

Aides temporaires en capital-investissement

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1er juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après :

- ✓ S'agissant du FEDER, la stratégie c'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant un effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement –innovation ;
- ✓ S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.

1.1.6 Réflexions en cours

A ce stade, il n'y a pas d'autres changements législatifs ou d'évolutions notables attendues du contexte économique qui pourraient avoir un impact sur les conditions de mise en œuvre du programme.



1.2. Changements des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

A ce stade, il n'y a pas de modification des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

Il convient de signaler que le POSEI France a été modifié et les modifications ont été approuvées par décision de la Commission Européenne, notifiée à la France le 8 octobre 2007. Ces modifications ont permis la prise en compte de la poudre de lait et du malt pour la bière dans le cadre des Régimes Spécifiques d'Approvisionnement ; il n'y a pas d'impact sur le FEADER en matière d'articulation entre les programmes.

Le POSEIDOM a fait l'objet de modifications en 2008. La version modifiée 2008 du POSEIDOM France est la version consolidée suite à la notification AGRID/16393 du 04 juillet 2008, elle n'inclut pas de modification notable pour les mesures concernant la Réunion.

En 2009, une évaluation des mesures mises en œuvre en faveur des régions ultrapériphériques (POSEI) et des petites îles de la mer Egée dans le cadre de la politique agricole commune a été financée par la Commission Européenne.

L'évaluation a concerné la mise en œuvre des deux instruments clés des programmes : le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) et les Mesures en Faveur des Productions Agricoles Locales (MFPAL), après la réforme de 2006 (règlements du Conseil (CE) 247/2006 pour les RUP et (CE) 1405/2006 pour les PIME). Pour des raisons analytiques la période 2001 à 2006 a aussi été couverte.

L'évaluation a pris aussi en compte les OCM sucre, banane, le régime de paiement unique et le règlement de développement rural (RDR).

L'évaluation couvre successivement :

- ✓ Les effets du RSA sur l'approvisionnement et la couverture des surcoûts (question d'évaluation, l'effet de la modalité « importation avec exonération de droit de douane » du RSA, puis la transmission des avantages du RSA à l'utilisateur final ;
- ✓ Ceux des MFPAL sur la compétitivité des productions (QE2) et le revenu des producteurs ;
- ✓ La cohérence des mesures RSA et MFPAL, leur complémentarité aux autres dispositifs et les effets sur le développement et la diversification en zone rurale ;
- ✓ La charge administrative.

Suite à l'accord sur le bilan de santé de la PAC obtenu le 20 novembre 2008, les orientations nationales ont été fixées début 2009. Le Bilan de Santé traduit la volonté des États-membres d'adapter, avant l'échéance des perspectives financières et de la révision de l'ensemble des politiques communes en 2013, cette politique aux évolutions de son environnement. Compte tenu de ces éléments une modification du programme a été nécessaire courant 2009 pour prendre en compte les orientations et les objectifs fixés dans le cadre du volet nouveaux défis, à travers la biodiversité, le changement climatique, la gestion de l'eau et les énergies renouvelables.

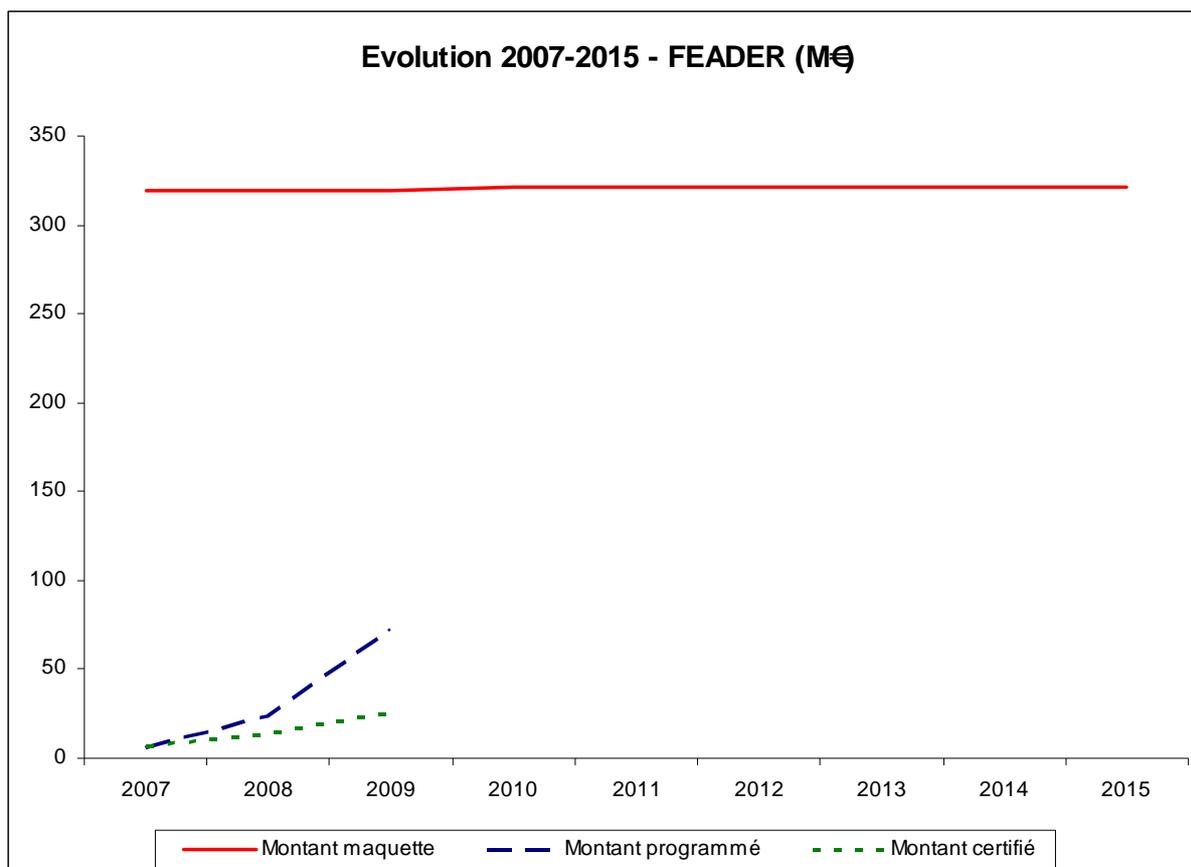


2. État d'avancement du programme par rapport aux objectifs fixés, sur la base d'indicateurs de réalisation et de résultat

Le niveau d'avancement global du programme s'est accru de manière significative en 2009 :

- ✓ Le niveau de programmation du FEADER est passé de 9,73% au 23 avril 2009¹ à 22,65% au 31 décembre 2009 ;
- ✓ Le montant des dépenses déclarées est passé quant à lui de 4,22% à 8,11% en 2009. Il est à noter, que sur certains dispositifs préfinancés, de nombreux dossiers restent à saisir par les services instructeurs dans l'outil OSIRIS pour que l'organisme payeur puisse payer la part FEADER et la déclarer à la Commission. Cette situation explique le différentiel conséquent qui existe entre le montant programmé et le montant déclaré ;
- ✓ Il est à noter qu'une enveloppe supplémentaire de 8,418 M€ de FEADER sera mise en œuvre à partir de 2010 au titre du volet nouveaux défis du Bilan de Santé de la PAC.

Les résultats globaux sont présentés dans le graphique et tableau ci-dessous :



¹ Date prise en compte pour le montant programmé au titre du RAE 2008



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Tableau synthétique de suivi des montants FEADER programmés et certifiés

Axe	Mesure	Prévu	Programmé		Déclaré	
			Montant	%	Montant	%
1	Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information	40,123	11,706	29,18%	6,157	15,35%
	Mesure 112 - installation de jeunes agriculteurs	6,400	0,789	12,33%	0,325	5,08%
	Mesure 113 - retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles	7,943	0,916	11,53%	1,201	15,12%
	Mesure 114 - recours aux services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs	4,000				
	Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles	30,515	8,666	28,40%	1,371	4,49%
	Mesure 122 - amélioration de la valeur économique des forêts	5,100	1,210	23,73%		
	Mesure 123 - accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	24,300	5,019	20,65%	0,154	0,63%
	Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	108,560	19,379	17,85%		
	Total	226,941	47,685	21,01%	9,208	4,06%
2	Mesure 211 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne qui visent à compenser les handicaps naturels	20,750	8,668	41,77%	12,733	61,36%
	Mesure 212 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne *	9,150	4,388	47,96%	0,031	0,34%
	Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux	13,550	3,947	29,13%	3,551	26,21%
	Mesure 226 - reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention	0,900	0,445	49,44%		
	Mesure 227 - Investissements non productifs	7,800	3,431	43,99%		
	Total	52,150	20,879	40,04%	16,315	31,28%
3	Mesure 311 - diversification vers des activités non agricoles	0,900	0,159	17,67%		
	Mesure 312 - aide à la création et au développement des micro entreprises	0,900	0,091	10,11%		
	Mesure 313 - encouragement des activités touristiques	13,343	1,510	11,32%		
	Mesure 331 - formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3	1,865	0,221	11,85%	0,111	5,95%
	Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre	5,128	1,095	21,35%	0,235	4,58%
	Total	22,136	3,076	13,90%	0,346	1,56%
4	Mesure 411 - compétitivité	2,700	0,092	3,41%		
	Mesure 413 - qualité de la vie/diversification	11,720	0,168	1,43%		
	Mesure 421 - coopération	0,100				
	Mesure 431 - Fonctionnement et animation LEADER	2,218	0,306	13,79%		
	Total	16,738	0,566	3,38%		
5	Total Axe 5 - assistance technique	1,136	0,102	8,98%	0,001	0,09%
	Total général	319,100	72,308	22,66%	25,870	8,11%

* l'ensemble des dépenses des mesures 211 et 212 ont été déclarées à la Commission au titre de la mesure 211, le détail par mesure figure au point 2.3.2.1 et 2.3.2.2

Les indicateurs ci-après ont été repris de la partie 4.2 du programme FEADER. Ces indicateurs permettent de fournir une analyse des réalisations, mesurée à l'aide des indicateurs, assortie d'une analyse quantitative des progrès accomplis au regard des cibles initialement définies.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

A la différence des années 2007 et 2008, 21 mesures sur 23 ont été mobilisées en programmation en 2009 et 11 en paiement. Le tableau ci-dessus permet de constater l'état d'avancement du PDR Réunion en programmation et en paiement au 31 décembre 2009.

S'agissant des indicateurs d'impact et de résultat, en lien avec les avancées faites en 2009 en termes de programmation et de réalisation, connaissent des premières évolutions significatives notamment au niveau des axes 1 et 2.

Parallèlement l'existence de procédures de gestion, comme le préfinancement par les collectivités, permet aux actions d'être effectivement mises en œuvre sur le terrain notamment au niveau des aides aux exploitations agricoles. Il n'y a donc pas de difficultés majeures pour les professionnels.

S'agissant des indicateurs de réalisation, la dynamique de programmation et de certification ayant connu un accroissement significatif en 2009 les indicateurs ont donc évolué de la même manière, ce qui permet d'avoir, au-delà des mesures de masse de type MAE et ICHN pour lesquels il s'agit de paiements forfaitaires annuels, une première appréciation de la mise en œuvre du PDR Réunion. Il est à noter qu'il existe un écart parfois conséquent entre la valeur programmée et la valeur réalisée, dans la mesure où :

- ✓ Ne sont prises en compte pour la valeur réalisée que les opérations soldées et qui ont fait l'objet d'un appel de fonds auprès de la Commission ;
- ✓ De nombreux dispositifs préfinancés, qui ont fait l'objet d'une programmation sont en cours de rattrapage de saisie et n'ont donc pas fait l'objet à ce jour d'un appel de fonds.



2.1 Les indicateurs d'impact

Indicateurs	Quantification 2009	Valeur de référence
Croissance économique : Valeur de la production agricole Valeur du résultat agricole / UTA Valeur ajoutée brute agricole Valeur ajoutée des Industries Agro-alimentaires	385,5 M€ 24 757 € 211,91 M€ 505,6 M€ (Agreste 2009)	322,2 M€ 15 200 € 173,9 M€ 440,8 M€ Agreste Année 2003
Création d'emplois : Population Active agricole Emplois salariés dans les IAA	19 475 personnes soit 10 994 UTA (Agreste année 2007) 4 477 (TER année 2006)	20 103 personnes soit 10 498 UTA (Agreste année 2005) 3 191 (TER année 2003)
Renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité : Nombre d'espèces endémiques à la Réunion Nombre d'hectares d'Espaces Naturels Sensibles	Idem valeur de référence 1 857 ha (hors espaces forestiers)	300 espèces végétales, 10 espèces d'oiseaux endémiques et 355 espèces de coléoptères 43 000 ha (DIREN, Mission Parc, ONF : avec les espaces forestiers)
Maintien de terres forestières à haute valeur naturelle : Superficie boisée	90 100 ha Agreste 2009	85 000 ha
Amélioration de la qualité des eaux : Apport moyen d'azote par hectare de surface utile Nombre de captages d'eau protégés	109 kg/ha 76/208 captages préservés par un périmètre de protection	136 Kg de N / ha de SAU /an (2002 Douanes françaises) 47/208 captages préservés par un périmètre de protection (Agreste 2005)
Taux de conformité des eaux brutes par rapport aux pesticides (Le taux de conformité est établi une fois par an en faisant le rapport du nombre de points non conformes / nombre de points prélevés en considérant que les eaux brutes superficielles et souterraines sont susceptibles de servir de ressource pour l'alimentation en eau potable (AEP), la conformité est calée sur la base AEP soit 0.1µg par litre par substance et 0,5µg par litre pour l'ensemble des substances.)	Taux de conformité des eaux brutes superficielles et souterraines / produits phyto : 6,7%	10% (Données fournies par l'Office de l'eau et les analyses sont faites au laboratoire de l'Institut Pasteur de Lille)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Indicateurs	Quantification 2009	Valeur de référence
Contribution à la lutte contre les changements climatiques :	Electricité : 2462 GWh produits au total 910,6 GWh produits par ENR - OER 2007	Electricité : 2271 GWh produits au total 773 GWh produits par ENR <i>Bilan EDF 2005</i>
Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie :	Eau chaude : 114 GWh produits par les chauffe-eau solaires OER 2007	Eau chaude : 184 GWh produits par les chauffe-eau solaires <i>Bilan PRME 2005</i>
ENR : Energie Nouvelle et Renouvelable (Hydraulique, éolien, solaire, bagasse...) Hypothèse : 670g de CO2 évités pour 1kWh d'ENR	Part globale ENR : 37% 686 482 tonnes de CO2 évités	Part globale ENR : 39% 641 190 tonnes de CO2 évités

Indicateurs spécifiques

Indicateurs	Quantification 2009	Valeur de référence
Surface moyenne des exploitations	6,4 ha (agreste 2009)	6,3 ha (Agreste 2005)
Rendement de la canne / ha	79,66 t/ha	72 t/ha (Rapport CTICS 2005 : moyenne 2003 à 2005)
Quantité de sucre produit	207 073 t	202 343 t (Rapport CTICS 2005 : année 2005)
Nombre d'exploitations certifiées Bio	30 en 2009	28 en 2006
Préservation des équilibres fonciers	44 639 ha de SAU Agreste 2009	45 553 ha de SAU (Agreste 2005)
Nombre de GAL	2 en 2009	0 en 2006
Superficie totale du territoire des GAL (km2)	Ensemble de la zone des Hauts de l'île correspondant au cœur du Parc et à la zone d'adhésion volontaire du Parc national de La Réunion	Ensemble de la zone des Hauts de l'île correspondant au cœur du Parc et à la zone d'adhésion volontaire du Parc national de La Réunion
Population totale sur le territoire	GAL Cirques plaines et volcans : 58.676 hbts GAL mi- pentes : 81.885 hbts	Base INSEE 1999

Il est à constater :

- ✓ Des indicateurs d'impact nettement plus favorables par rapport à l'année de référence ;
- ✓ Des indicateurs spécifiques les résultats de la campagne 2009 bien meilleurs que ceux des campagnes précédentes.



2.2 Les indicateurs de résultat

Pour l'axe 1

Indicateurs	Quantification 2009	Valeur de référence
<p>Nombre de participants qui ont achevé avec succès une session de formation en rapport avec l'agriculture et/ou la forêt :</p> <p>Nombre de stagiaires ayant suivi intégralement la formation</p>	-	203 (moyenne des années 2005 et 2006) – Bilan Région
Accroissement de la production des filières.	<p>Canne : 19 076 300 qtx Lait : 208 790 hl Viande de porc : 12100t Volaille : 14 450 t (Agreste 2009)</p>	<p>Canne : 18 600 000 qtx Lait : 226 719 hl Viande de porc : 11 699 t Volaille : 13 743 t (Agreste moyenne lissée de 2000 à 2005)</p>
<p>Accroissement de la valeur ajoutée brute des exploitations / entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute agricole par filières</p> <p>Filières végétales</p> <p>Filières animales</p> <p>Valeur ajoutée brute pour les IAA</p>	<p>Filières végétales 2006 : 149 M€ 2007 : 129 M€ 2008 : 138,3 M€ 2009 : 151,9 M€ Filières animales 2007 : 59 M€ 2008 : 58,4 M€ 2009 : 60,18 M€ 171,8 M€ (agreste 2007)</p>	<p>Filières végétales : 2003 : 120,69 M€ 2004 : 115,57 M€ 2005 : 131,87 M€</p> <p>Filières animales 2003 : 49,09 M€ 2004 : 47,68 M€ 2005 : 51,91 M€ 188 M€ (INSEE 2003)</p>
<p>Nombre d'exploitations / d'entreprises introduisant de nouveaux produits et/ou de nouvelles techniques :</p> <p>Nombre d'exploitations ayant obtenu un signe officiel de qualité français ou européen</p> <p>Taux de mécanisation de la coupe de canne</p> <p>Taux de mécanisation du chargement de canne</p>	<p>Label rouge ananas : 7 Label rouge Letchi : 2 CCP Viande Porc : 61 Agricult. raisonnée : 85 Agricult. biologique : 30</p> <p>18% des surfaces</p> <p>98% des surfaces</p>	<p>30/an</p> <p>13% du tonnage, 15% des surfaces 85% des planteurs et 90% des surfaces</p>
Valeur de la production agricole répondant à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus	Etude à faire à mi-parcours	Etudes à mettre en place pour quantifier cet indicateur
Nombre d'exploitations entrant sur le marché : Nombre de jeunes agriculteurs installés	19 jeunes ont été installés en 2009	56 par an en moyenne de 2000 à 2005

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Une évolution positive des indicateurs peut être constatée avec d'une manière générale une stabilité ou une hausse. Le nombre de jeunes agriculteurs est quant à lui nettement en recul par rapport à la période 2000-2006. En effet, nous pouvons constater 2 principaux freins à cette baisse qui sont le manque de foncier disponible et l'insuffisance de formation de certains postulants à l'installation.

Pour l'axe 2

Indicateurs	Quantification 2009	Valeur de référence
Surface ayant fait l'objet d'actions réussies de gestion des terres utiles en ce qui concerne la biodiversité et l'agriculture / la foresterie à haute valeur naturelle, la qualité de l'eau, les changements climatiques, la qualité des sols et la prévention de la marginalisation et de l'abandon des sols :	5329,97 ha en 2009 dans le cadre des MAE (1723,97 ha (primo-déclarants))	3000 ha dans le cadre des CTE / CAD
Nombre d'autorisations d'exploiter délivrées pour l'installation :	808 en 2009	790 autorisations/an
Superficie en terres incultes reconquises	407 ha	630 ha en 2006
Surface moyenne incendiée par départ de feu	1,74 ha	8,22 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Une évolution positive des indicateurs peut être constatée notamment sur le nombre d'autorisations d'exploiter délivrées qui s'est accrue notablement en 2009 avec 808 autorisations contre 463 en 2008 et 587 en 2007.



Pour l'axe 3

Indicateurs	Quantification 2009	Valeur de référence
Accroissement de la valeur ajoutée brute non agricole des entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute non agricole	10 956 M€(TER 2005)	9 408 M€ (TER 2003)
Nombre brut d'emplois créés	-	Aucun impact significatif direct des mesures financées dans le cadre de l'axe 3
Nombre de touristes supplémentaires Nombres de structures d'hébergement (hors hôtel)	190 500 touristes 585 (TER avril 2008)	409 000 touristes 650 (TER 2006)
Population rurale bénéficiant d'une amélioration des services	Pas de mise à jour disponible	139 942 (base INSEE 1999)
Progression du taux de pénétration de l'internet en zone rurale : Taux de possession d'un ordinateur	38,6% (2006)	15,2 % des ménages (2001)
Nombre de participants ayant suivi jusqu'à son terme et avec succès une action de formation	Actions non encore financées au titre du FEADER	Actions financées par le FSE

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour l'axe 4

2009 a vu les premiers comités de programmation se réunir et décider de la mise en œuvre de 18 actions. Les indicateurs restent à définir avec le service référent et les GAL.



2.3 Indicateurs de réalisation

2.3.1. Axe 1: Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

2.3.1.1. Mesure 111 Formation professionnelle et actions d'information

Indicateurs clés	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	40,123	-	-
FEADER total programmé	11,705	29,17%	84
FEADER programmé en 2009	8,059	20,09%	49
FEADER total déclaré	6,157	15,35%	-
FEADER déclaré en 2009	4,854	12,10%	-

Cette mesure compte 4 dispositifs.

Objectifs :

- ✓ Actions permettant :
 - De disposer d'un encadrement technique de qualité pour favoriser l'installation et le développement des entreprises agricoles et l'évolution de l'agriculture au sein du monde rural réunionnais en pleine mutation ou ;
 - D'informer les agriculteurs et le monde agricole sur la situation foncière dans le département en utilisant les outils qui permettent d'atteindre les objectifs fixés en commun visant la protection du foncier ou ;
 - De transférer directement aux agriculteurs les résultats des actions d'expérimentation et d'innovation et permettre une large diffusion des connaissances techniques ou ;
 - De consolider les exploitations agricoles par la formation continue des exploitants, formations en lien direct avec le secteur agricole, agro-alimentaire et forestier.
- ✓ Actions au bénéfice ultime des agriculteurs affiliés à l'AMEXA.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

49 programmes d'actions ont été soutenus en 2009 contre 35 en 2008 au profit de 27 organismes d'animation et de développement :

S'agissant du dispositif 111.11 - Encadrement technique, 10 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2009 de FARRE Réunion visant d'une part la promotion de l'agriculture raisonnée et l'amélioration des pratiques agricoles sur trois bassins versants prioritaires ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de l'Association Réunionnaise de Pastoralisme (ARP) visant notamment la mécanisation des élevages, la gestion raisonnée des prairies et l'aménagement du territoire ;



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

- ✓ Le programme d'actions 2009 de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organisme Nuisibles de la Réunion) visant le maintien d'une veille biologique sur les populations des principaux organismes nuisibles sur les filières végétales et la mise en œuvre des programmes de lutte collectives et/ou obligatoires nécessaires ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la SCA Provanille visant la certification sous signe de qualité de la vanille à l'horizon 2009 et la mise en place de la certification au niveau des exploitations ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la FRCA (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) visant l'encadrement des adhérents par un chef de projet pour la filière végétale et l'encadrement technique des CUMA ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 du CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant la mise en place de prévisions de récolte dans le domaine de la Canne à sucre ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la SCA Vivea visant l'encadrement technique général des adhérents de la SCA ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 du GRDSBR (Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail de la Réunion) visant la mise en œuvre du réseau d'épidémiologie-surveillance, l'information et la formation, la gestion du schéma territorial de certification et la coordination des plans d'assainissement des maladies non réglementées et les programmes de lutte collective ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de l'OCTROI (Organisme Certificateur tropique Réunion Océan Indien) visant à accompagner les structures collectives type groupement de producteurs, associations, syndicats de défense...dans l'élaboration du dossier demande de certification ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la Chambre d'Agriculture visant à :
 - Consolider la filière canne par l'augmentation des tonnages et des revenus ;
 - Encourager le rôle de l'agriculture dans la protection de l'environnement et dans le développement des territoires ruraux ;
 - Améliorer la performance et moderniser l'exploitation ;
 - Acquérir des références et mieux gérées l'entreprise agricole ;
 - Garantir la traçabilité des filières animales par l'identification.

S'agissant du dispositif 111.12 - Appui technique personnalisé, 18 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2009 d'AVI-POLE Réunion visant le suivi technique et sanitaire spécialisé des élevages et l'encadrement d'actions dans le domaine de l'environnement au niveau des exploitations avicoles ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organisme Nuisibles de la Réunion) visant le développement de stratégie de luttés optimisées adaptées à l'échelle des exploitations, des filières ou des organisations professionnelles ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de SCA PROVANILLE visant le maintien des productions traditionnelles et le développement de techniques de production de vanille plus intensives ;



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

- ✓ Le programme d'actions 2009 de TERRE BOURBON visant la qualification des exploitations du groupement en agriculture raisonnée, l'amélioration de la production et la modernisation et sécurisation des exploitations agricoles ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 du CHAI DE CILAOS visant l'appui technique viticole et vinicole des adhérents du Chai ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de l'OPTR (Organisation des Producteurs de la Terre Réunionnaise) visant l'encadrement des adhérents de la structure (organisation de la production, développement, agriculture raisonnée, politique de qualité, valorisation économique de la production et réduction de coûts de production) ;
- ✓ Les programmes d'actions 2009 du CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant l'appui technique à la plantation de canne et les actions des techniciens aux niveaux des pôles canne (activité de conseil et réception des planteurs) ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la SCA VIVEA visant l'appui technique personnalisé des adhérents de la SCA ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de COOPEMIEL visant le suivi de la production et l'extraction du miel produit par les adhérents ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la CPR (Coopérative des Producteurs de Caprins de la Réunion) visant l'appui technique personnalisé des élevages caprins ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la CPLR (Coopérative des Producteurs de Lapins de la Réunion) visant l'encadrement technique des adhérents de la structure ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 du GRDSBR (Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail de la Réunion) visant la mise en place de conseils techniques personnalisés auprès des adhérents du groupement en matière sanitaire ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la CPPR (Coopérative des Producteurs de Porcs de la Réunion) visant le suivi rapproché des éleveurs de porcs adhérents à la structure ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la SICA-LAIT visant l'encadrement et l'appui technique personnalisé des adhérents ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la SICA-REVIA visant à l'encadrement technique des adhérents de la SICA ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la Chambre d'Agriculture visant la mise en place des filières de collecte des déchets agricoles ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de l'A.P.LC. (Association des Producteurs de Lentilles de Cilaos) visant l'encadrement et l'appui technique personnalisé des adhérents ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la SCA BOURBON POINTU visant l'encadrement technique des adhérents.

S'agissant du dispositif 111.13 – Mise en place des filières de collecte des déchets agricoles, 1 dossier a été programmé portant sur le programme d'actions de la chambre d'agriculture pour l'année 2009.



S'agissant du dispositif 111.21 – Coordination foncière et mise en réseau, 3 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2009 du CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à la coordination des travaux d'amélioration foncière ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) visant à la mise en œuvre de la politique foncière départementale, à l'observation du marché foncier et à la gestion des groupements fonciers agricoles ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de l'A.S.P. (Agence de Services et de Paiement) visant à la mise en place d'un observatoire des transmissions agricoles.

S'agissant du dispositif 111.22 – Soutien aux initiatives en faveur de la mobilisation des terres sous exploitées, 1 dossier a été programmé portant sur le programme d'actions de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et visant à poursuivre l'inventaire des terres susceptibles de permettre la satisfaction des objectifs retenus dans les Cahiers de l'agriculture.

S'agissant du dispositif 111.23 – Connaissance de l'usage des territoires – SIG, les 3 premiers dossiers ont été programmés :

- ✓ Les programmes d'actions 2008 et 2009 du CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à actualiser l'outil SIG agricole d'aide à la décision ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) visant à actualiser l'outil SIG agricole d'aide à la décision apportant une connaissance précise de l'usage des territoires.

S'agissant du dispositif 111.31 – Mise au point, amélioration, adaptation des produits, équipements, itinéraires, méthodes pour la production et la transformation agricole, 5 dossiers ont été programmés :

- ✓ Les 2 programmes d'actions de l'ARMEFLHOR (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie fruitière, Légumière et Horticole) visant d'une part, à l'expérimentation dans les domaines de la culture légumière en plein champ et sous abris, l'arboriculture fruitière, l'horticulture, des pépinières fruitières, des semences et agriculture biologique et, d'autre part, à l'homologation de produits phytosanitaires pour le DOM dans le cadre des « usages mineurs » ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 du CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à la mise en place d'essais expérimentaux chez les planteurs de différents produits ou techniques ayant montré leur efficacité ;
- ✓ Le programme 2009 de la SCA PROVANILLE visant au maintien du potentiel productif par de nouvelles méthodes pour avoir des rendements plus élevés, recherche de nouveaux débouchés, valorisation des produits par une démarche qualité ;
- ✓ Le programme 2009 du GIE-CERF (GIE - Centre d'Essais, de Recherche et de Formation) visant à la création et à l'entretien de la collection génétique, l'hybridation, la création de variétés, l'expérimentation, la sélection et la diffusion en milieu rural.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

S'agissant du dispositif 111.32 – Soutien d'actions coordonnées en faveur de l'expérimentation et la vulgarisation en matière de santé animale et de protection des végétaux, 2 opérations ont été programmées :

- ✓ Le programme d'actions 2009 de la FDGDON visant la mise au point et l'amélioration des techniques et stratégies de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et le diagnostic des problématiques phytosanitaires en laboratoire ainsi que la vulgarisation des stratégies de lutte appropriées ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 du GRDSBR visant le développement de méthodes de lutte innovantes contre les arthropodes vecteurs.

S'agissant du dispositif 111.33 – Valorisation des effluents d'élevage et déchets par l'agriculture, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2009 de la Chambre d'agriculture visant la mise en place d'expérimentations pour améliorer les connaissances des matières organiques produites à La Réunion et les impacts de leur épandage en agriculture ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 de la FRCA (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) visant à la valorisation des matières organiques.

S'agissant du dispositif 111.34 – Programme de recherche agronomique, les 2 premiers dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2009 de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) visant à la recherche et l'expérimentation en appui de la filière caféicole ;
- ✓ Le programme d'actions 2009 du CIRAD (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) visant à la productivité durable du secteur cannier, pilotage des apports organiques et impacts notamment.

S'agissant du dispositif 111.4 Formation des actifs agricoles, les actions de formation ont bien été mises en œuvre avec un préfinancement de la Région sur les années 2007 et 2008. Le dossier correspondant à l'année 2008 a été programmé.

Les indicateurs liés à la mesure :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
111	Nombre de stagiaire	1 750	170	-
	Nombre de session de formation	105	22	-
	Nombre d'heures de formation	38 000	18 000	-
	Superficie en procédure de mobilisation (ha)	3 150,00	722,00	782,00
	Nombre d'ETP financés	2 450,00	520,23	163,33
	Nombre d'agriculteurs sensibilisés *	42 000	60 917	24 767

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

(*) Attention le nombre d'agriculteurs sensibilisés peut apparaître très important puisqu'un même agriculteur peut être comptabilisé plusieurs fois dans le cadre de ce recensement.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Après une mise en route progressive en fin d'année 2008 cette mesure a atteint en 2009 son rythme de croisière avec 49 programmes d'action validés. Le taux de programmation ainsi que les montants déclarés à la Commission sont en adéquation avec les objectifs fixés sur la durée du programme.

2.3.1.2. Mesure 112 : Installation de jeunes agriculteurs

Indicateurs clés	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	6,400	-	-
FEADER total programmé	0,789	12,33%	80
FEADER programmé en 2009	0,473	7,38%	40
FEADER total déclaré	0,325	5,08%	-
FEADER déclaré en 2009	0,325	5,08%	-

Objectifs :

Les aides à l'installation ont pour objet de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs dans des conditions économiques satisfaisantes, sur la base d'un Plan de Développement de leur Exploitation (PDE) élaboré sur une période de 5 ans.

En effet, afin d'assurer une transition harmonieuse entre FEOGA et FEADER ont été pris en compte sur le FEOGA tous les paiements DJA et prêts bonifiés 2007.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

Le montant programmé pour les DJA 2009 est relativement faible et ne porte que sur un nombre prévisionnel de 40 bénéficiaires.

Les indicateurs liés à la mesure :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
112	Nombre de jeunes agriculteurs aidés	280	80	21
	Volume total des investissements (€)	10 000 000,00	6 810 000 ,00	3 826 364,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Cette mesure a fait l'objet de premiers paiements déclarés à la Commission en 2009, la priorité ayant été donnée aux paiements dans le cadre du DOCUP 2000-2006 compte tenu des reliquats existants. Si le nombre de jeunes agriculteurs aidés reste un peu en retrait, 21 depuis le début du programme, le volume total des investissements générés est déjà conséquent.



2.3.1.3. Mesure 113 : Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	7,942	-	-
FEADER total programmé	0,916	11,53%	210
FEADER programmé en 2009	0,336	4,23%	10
FEADER total déclaré	1,201	15,12%	-
FEADER déclaré en 2009	0,220	2,77%	-

Objectifs :

Les aides à la préretraite ont pour objet de contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs. Afin de poursuivre la politique de restructuration des exploitations, il est essentiel d'inciter des exploitants ayant plus de 57 ans à transmettre leurs exploitations à des jeunes pour qu'ils s'installent sur des exploitations viables ou à permettre l'agrandissement d'exploitations existantes. En matière d'aménagement du territoire, ces nouvelles installations ou ces agrandissements doivent permettre de maintenir une population active dans les zones rurales.

L'aide consiste à soutenir les dépenses inhérentes aux départs anticipés d'agriculteurs qui s'engagent à transmettre leurs structures :

- ✓ Prioritairement à un jeune qui s'installe avec les aides (Cf. mesure 112) ;
- ✓ A un agriculteur de moins de 50 ans qui conforte son exploitation et en améliore ainsi la viabilité ;
- ✓ Ou à la SAFER qui gérera ou stockera le foncier dans l'attente d'une cession ultérieure à une personne remplissant les conditions des 2 cas susvisés, en vue de la meilleure restructuration possible.

Le suivi de ce dispositif a posé un certain nombre de problèmes depuis 2007. En effet ce type de dossiers était anciennement géré dans le cadre du PDRN (Plan de Développement Rural Régional) et ne faisait pas l'objet de programmation.

Le système de gestion local prévoit que seuls les dossiers programmés en Comité Local de Suivi puissent être payés.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

Le programme 2009 qui comporte 20 nouvelles demandes qui pourraient permettre de libérer 96 ha supplémentaires.

Indicateurs liés à la mesure :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
113	Nombre d'agriculteurs en retraite anticipée	490	210	225
	Nombre d'ouvriers agricoles en retraite anticipée	-	-	-
	Nombre d'hectares libérés	2 000,00	2 381,00	1890,40

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

En 2009 seuls 10 jeunes agriculteurs ont eu un avis favorable pour bénéficier de cette mesure dont 9 au titre d'un agrandissement pour une surface totale de 54 ha de terres libérées. En 2009 1 dossier 2008 et 1 dossier 2009 ont été payés au titre du FEADER. Sur les 225 agriculteurs en retraite anticipée, 223 l'ont donc été au titre de la reprise du stock 2000-2006.

2.3.1.4. Mesure 114 : Utilisation des services de conseil par les agriculteurs

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	4,000	-	-
FEADER total programmé	0,000	0,00%	0
FEADER programmé en 2009	0,000	0,00%	0
FEADER total déclaré	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Ce dispositif soutient des projets visant à l'accroissement significatif du niveau global de l'exploitation, par l'élaboration et le suivi d'un projet de développement de l'exploitation, autorisant des aides aux investissements ciblées et proportionnées à la situation et à la dimension du projet de l'exploitation dans le respect des prescriptions environnementales.

Le PGE (Projet Global d'Exploitation) vise non seulement à réaliser un diagnostic stratégique (forces-faiblesses) technique, environnemental et économique de l'exploitation agricole mais également à formaliser un projet de modernisation de l'exploitation à horizon de 5 ans. L'agriculteur pourra, en fonction de ce diagnostic et du ou des investissement(s) projeté(s) mobiliser les dispositifs d'aides correspondants.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

Compte tenu des problèmes liés à la mise en place du dispositif et à la formalisation de la procédure, ce dispositif initialement prévu pour juillet 2008 n'a été mis en œuvre qu'à partir de janvier 2009.

Indicateurs liés à la mesure :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
114	Nombre d'exploitants aidés	3 500	0	0
	Nombre d'exploitants forestiers aidés	Pas de mesure mise en place pour ce type de bénéficiaire		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Malgré les fortes réticences de la profession agricole qui considérait initialement le PGE comme un frein au développement des exploitations, la mise en œuvre du PGE s'est concrétisée en 2009 par 132 exploitants aidés pour un montant total de 148 500 €. Il est à noter que les programmes 2009 et 2010 ont été agréés en avril 2010 par le Comité de Local de Suivi.



2.3.1.5. Mesure 121 : Modernisation des exploitations agricoles

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	30,515	-	-
FEADER total programmé	8,666	28,40%	1991
FEADER programmé en 2009	3,641	11,93%	902
FEADER total déclaré	1,370	4,49%	-
FEADER déclaré en 2009	1,370	4,49%	-

Objectifs :

Cette mesure vise à la consolidation de la production de canne par une aide à la replantation et à l'encouragement à la diversification des productions animales et végétales par des aides individuelles consenties aux agriculteurs.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

9 programmes annuels ont été validés en CLS :

S'agissant du dispositif 121.1 - le programme 2009 de création, reprise et équipements de prairies : 100 dossiers prévus pour la création de 210 ha de prairie et 210 équipements financés.

S'agissant du dispositif 121.21 - le programme 2009 d'aide aux bâtiments d'élevage : 35 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 1,8 M€.

S'agissant du dispositif 121.22 - le programme 2009 d'investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage : 30 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 0,6 M€.

S'agissant du dispositif 121.23 – sur les études pour la mise en place d'investissements collectifs de traitement des effluents, celui-ci n'a pas été mobilisé en 2009 en effet le dispositif reste aujourd'hui en cours de finalisation.

S'agissant du dispositif 121.3 – le premier programme de création de retenues collinaires individuelles agricoles a été agréé en 2009 : 10 dossiers prévus pour 36 800 m³.

S'agissant du dispositif 121.4 - le programme 2009 d'équipements individuels d'irrigation portant sur 122 dossiers prévus pour équiper 350 ha.

S'agissant du dispositif 121.5 - le programme 2009 d'aides à la mécanisation des exploitations portant sur 100 dossiers dont 55 tracteurs financés et 5 coupeuses de canne.

S'agissant du dispositif 121.6 - le programme 2009 de soutien aux plantations de diversification végétale : 65 dossiers prévus pour 50 ha de plantations nouvelles

S'agissant du dispositif 121.7 - le programme 2009 d'investissement pour les cultures sous abri : 20 dossiers prévus pour 30 000 m² de serres.

S'agissant du dispositif 121.8 - le programme 2009 de plantation de canne à sucre : 450 dossiers prévus pour la plantation de 540 ha de canne.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Indicateurs liés à la mesure 121

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
121	Nombre d'exploitations qui ont reçu une aide à l'investissement (nombre de dossiers)	11 300	1 997	723
	Volume total des investissements (€)	100 000 000,00	27 302 137,03	2 826 874,45
	Nombre d'hectare de cannes plantées	8 500,00	990,00	1 294,05
	Superficie mise en culture sous abris ou en diversification (ha)	388,00	9,78	0,00
	Nombre d'hectares équipés pour l'irrigation	2 500,00	700	0
	Capacité de stockage créée par les retenues collinaires (m3)	180 000,00	36 800,00	0,00
	Nombre d'hectares de prairies créés ou améliorés	4 200,00	546,00	0,00
	Nombre de bâtiments d'élevage créés ou améliorés	380	99	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Les premiers paiements ont pu avoir lieu en 2009.

L'intervalle notable qui existe en termes d'indicateurs entre le programmé et le réalisé est dû aux retards liés à la mise en place d'OSIRIS les paiements n'ont pu être réalisés et le service instructeur procède actuellement au rattrapage des dossiers en cours. Ils convient de préciser que ces dispositifs (hors « plantation de canne ») sont préfinancés par le Département ; aussi les bénéficiaires ne sont pas pénalisés.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

2.3.1.6. Mesure 122 : Amélioration de la valeur économique des forêts

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	5,100	-	-
FEADER total programmé	1,210	23,73%	1
FEADER programmé en 2009	1,210	23,73%	1
FEADER total déclaré	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure vise à soutenir la fonction de production de la forêt (production de bois à des fins économiques) et à optimiser la mobilisation de ressources bois

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

S'agissant du dispositif 122.1 sur la valorisation économique des espaces naturels et forestiers, 1 premier dossier a été agréé en 2009 portant sur le programme 2008-2009 d'interventions sylvicoles en forêts départementales et départemento-domaniales ;

S'agissant du dispositif 122.2 sur l'exploitation forestière celui-ci n'a pas été mobilisé en 2009 puisqu'il reste aujourd'hui en cours de définition.

Indicateurs liés à la mesure

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
122	Nombre d'exploitations forestières qui ont reçus une aide	5	1	0
	Volume des investissements (€)	8 400 000,00	2 017 318,70	0,00
	Nombre d'hectares traités	4 200,00	2 101,00	0,00
	Volume de bois d'œuvre produit (m ³)	70 000,00	0,00	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Si cette mesure a connu en démarrage tardif le taux de programmation est satisfaisant tant sur le volet financier que sur le volet des indicateurs de réalisation.



2.3.1.7. Mesure 123 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	24,300	-	-
FEADER total programmé	5,019	20,65%	24
FEADER programmé en 2009	2,399	9,87%	12
FEADER total déclaré	0,154	0,63%	-
FEADER déclaré en 2009	0,154	0,63%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les projets :

- ✓ Visant à encourager l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en soutenant les investissements dans les entreprises agro-alimentaires transformant des produits de l'annexe I produits majoritairement sur l'île de la Réunion ;
- ✓ Incitant les investissements des entreprises d'exploitation forestière par renouvellement et extension du parc actuellement disponible dans l'île.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

S'agissant du dispositif 123.1 portant sur l'évolution de l'outil agro-industriel - 12 dossiers ont été programmés :

- ✓ SAS Sucrière de la Réunion :
 - Investissements industriels de modernisation et d'amélioration de la sucrerie du GOL (Robinetterie, traitement de la cuve, nouvelles évacuations des eaux condensées, cuvettes de moulins...);
 - Investissement pour l'amélioration de la réception des cannes de la plateforme du GOL (modification de la table enterrée n°2 et engin de plate-forme polyvalent) ;
- ✓ SNC Suder 2009 :
 - Investissements industriels de modernisation et d'amélioration de la sucrerie du GOL (Centrifugeuses, moulins, systèmes numérique de contrôle, équipement de laboratoire) ;
 - Investissement pour l'amélioration de la réception des cannes de la plateforme du GOL (modification de la table enterrée n°2 et engin de plate-forme polyvalent) ;
- ✓ SNC Sucrinvest 2009 :
 - Sucrerie de Bois-Rouge pour les travaux sur les plates-formes 2009 (Aménagement bâtiment, corps de condensateur, réchauffeur masse cuite...);
 - Sucrerie de Bois-Rouge pour l'augmentation de la capacité de production et la mise en œuvre d'une démarche qualité (chaîne pour diffuseur, cylindres pour pré extracteur, pompes à boues ; automatismes...)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

- ✓ SCA Terre Bourbon pour les investissements sur la plate-forme de la station stockage afin garantir la qualité des produits (chambres froides, laveuses de légumes, chariots, rayonnages... ;
- ✓ SNC Ciclinvest 2008 pour l'extension des capacités de préparation des bases laitières pour l'UHT et optimisation des lignes de yaourts à boire (Cuves de stockage,, lignes yaourt à boire, manutention machine...);
- ✓ URCOOPA pour le développement de la production et la réorganisation des phases de conditionnement et de stockage de la production et renforcement du contrôle qualité des produits (Equipement de contrôle, matériel de manutention, matériel de conditionnement...);
- ✓ SARL abattoir DUCHEMAN et GRONDIN pour l'extension, la modernisation et le développement de l'abattoir de volaille ;
- ✓ C.P.L.R. pour la construction d'un abattoir de lapins en vue d'une délocalisation, extension et modernisation (Aménagement de bâtiment, chaîne et équipement d'abattage, balance de pesée, équipements frigorifique...);
- ✓ SA CILAM pour l'augmentation des capacités de production de l'atelier « produits laitiers frais » avec de meilleurs process de fabrication (informatique industrielle, cuves de maturation, silos, chaudière...).

S'agissant du dispositif 123.2 - sur les aides aux entreprises sylvicoles celui-ci n'a pas été mobilisé en 2009 et le dispositif est aujourd'hui en cours de définition.

Il convient de préciser que cette mesure a connu des difficultés de mise en œuvre liée à la défiscalisation : retards liés à l'obtention des agréments fiscaux et au plafonnement du cumul des aides par les autorités nationales à 50% au cours des premières années du programme.

Indicateurs liés à la mesure 123

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
123	Nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide	70	24	1
	Volume total des investissements (€)	90 000 000,00	31 440 847,96	526 740,65

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Le taux de programmation ainsi que les montants déclarés à la Commission sont en adéquation avec les objectifs fixés sur la durée du programme.



2.3.1.8. Mesure 125 : Amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	108,560	-	-
FEADER total programmé	19,379	17,85%	28
FEADER programmé en 2009	19,266	17,75%	27
FEADER total déclaré	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Projet permettant de donner un cadre favorable au maintien et au développement de l'activité agricole par la création ou la consolidation d'infrastructures, tout particulièrement dans les domaines :

- ✓ De l'amenée d'eau ;
- ✓ De la lutte contre le mitage agricole ;
- ✓ De l'amélioration foncière pour préparer la sole agricole ;
- ✓ Du désenclavement des exploitations agricoles.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

27 dossiers ont été validés en CLS :

S'agissant du dispositif 125.1 – Le soutien aux travaux d'amélioration foncière pour les années 2007, 2008 et 2009 a été encouragé ;

S'agissant du dispositif 125.2 – 4 territoires prioritaires de structuration foncière portés par la SAFER ont été soutenus :

- ✓ Saint-Pierre - Montvert – Phase d'étude ;
- ✓ Saint-Benoît - les Orangers Phase d'étude ;
- ✓ Saint-Louis – Bois de Nèfles Coco ;
- ✓ Saint-Leu & Trois-Bassins – Antenne 6.

S'agissant du dispositif 125.3 – 2 études de réorganisation foncière ont été soutenues :

- ✓ Etudes préalables à l'aménagement foncier dans le cadre de l'irrigation du littoral ouest ;
- ✓ Etudes préalables d'aménagement agricole du secteur des Orangers Commune de Saint-Benoît.

S'agissant du dispositif 125.4 – regroupement de l'habitat des actifs agricoles aucune opération n'a été programmée à ce jour. En effet, les difficultés rencontrées sur la période 2000-2006 où des parcelles n'ont pu être vendues ont entraîné en un déficit dans l'équilibre financier de certaines opérations. Le cadre visant exclusivement les seuls agriculteurs, en excluant les autres ruraux, renforce le niveau d'exigence dans le montage des dossiers.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

S'agissant du dispositif 125.5 – 1 opération de développement des périmètres agricoles du littoral ouest ont été soutenus – Réalisation de la tranche 1 de travaux de l'antenne 1 portant sur 4,8 km de canalisation. Il est à noter que sur le projet ILO, 57 M€ ont d'ores et déjà été programmés, au titre du FEDER, pour la poursuite du creusement de la galerie Salazie amont.

S'agissant du dispositif 125.6 – 18 dossiers de voiries communales à vocation rurale représentant 26,17 km de voirie et desservant 1 398 ha ont été encouragés pas l'UE:

- ✓ Commune de Saint-Paul : les chemins : Bras-Canot Tan-Rouge, Romely, Lebreton et Paulet ;
- ✓ Commune de Trois-Bassins : chemin Hibon ;
- ✓ Commune de Saint-Joseph : chemins Oré Fanfan, Mandarines, Embériques, Mirabelles et Dodos
- ✓ Commune de Bras-Panon : chemins Bellevue, Carreau Morin, Caroline II et dit RSMA
- ✓ Commune de Saint-Louis : chemins : Aubry, Fleury, Brulé, Bretelle Maison Rouge et Liaison benjoin Cité Gol.

Indicateurs liés à la mesure 125

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
125	Nombre d'actions soutenues	95	28	0
	Volume total des investissements (€)	148 800 000,00	35 144 862,18	0,00
	Nombre de lotissements agricoles créés	10	0	0
	Nombre de dossiers d'amélioration foncière	3 200	797	0
	Linéaire de canalisation posée (km)	420,00	4,83	0,00
	Nombre d'hectares travaillés	5 600,00	14 458	0,00
	Nombre d'hectares desservis par les chemins	5 300,00	1 398	0,00
	Linéaire de voirie publique créé (km)	93,00	26,17	0,00
	Accroissement de la surface irriguée (ha)	5 310,00	3 044,00	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour cette mesure qui n'a réellement débuté qu'en 2009 le taux de programmation est satisfaisant tant sur le volet financier que sur le volet des indicateurs de réalisation.



2.3.2. Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural

2.3.2.1. Mesure 211 : Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne²

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	20,750	-	-
FEADER total programmé	8,668	41,77%	4 829
FEADER programmé en 2009	2,667	12,85%	1 479
FEADER total déclaré	12,733	61,37%	-
FEADER déclaré en 2009	3,982	19,19%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient des projets permettant de concourir à une occupation équilibrée de l'espace et à assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

Les programmes 2007 à 2009 des dossiers ICHN ont été validés en CLS :

- ✓ s'agissant du programme 2007, 1 728 exploitations concernées pour 9 790,70 ha,
- ✓ s'agissant du programme 2008, 1 536 exploitations concernées pour 15 412,42 ha.
- ✓ s'agissant du programme 2009, 1 402 exploitations concernées pour 14 576,96 ha.

Le suivi de ce dispositif a posé quelques problèmes depuis 2007. En effet, ce type de dossiers était anciennement géré dans le cadre du PDRN et ne faisait pas l'objet de programmation.

Le système de gestion local prévoit que seuls les dossiers programmés en Comité Local de Suivi puissent être payés.

Indicateurs liés à la mesure 211

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
211	Nombre d'exploitations aidées en zones de montagne	15 400	4 829	4 666
	Terres agricoles aidées en zones de montagne (ha)	112 000,00	44 750,00	39 780,08

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

² Il convient de préciser que le choix fait au niveau national en accord avec la DG Agri a été de déclarer l'ensemble des dépenses des mesures 211 et 212 au titre de la mesure 211. Il est donc particulièrement difficile d'analyser les programmations et les certifications pour chacun de ces dispositifs.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

2.3.2.2. Mesure 212 : Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne³

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	9,150	-	-
FEADER total programmé	4,388	47,96%	6 799
FEADER programmé en 2009	1,373	15,01%	1 621
FEADER total déclaré	0,031	0,34%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les projets concourant à l'occupation équilibrée de l'espace et le maintien de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

Les programmes 2007 à 2009 des dossiers ICHN ont été validés en CLS en 2008 :

- ✓ s'agissant du programme 2007, 1 895 exploitations concernées pour 672,40 ha.
- ✓ s'agissant du programme 2008, 1 606 exploitations concernées pour 12 077,74 ha.
- ✓ s'agissant du programme 2009, 1 466 exploitations concernées pour 11 463,04 ha.

Le suivi de ce dispositif a posé quelques problèmes depuis 2007. En effet, ce type de dossiers était anciennement géré dans le cadre du PDRN et ne faisait pas l'objet de programmation.

Le système de gestion local prévoit que seuls les dossiers programmés en Comité Local de Suivi puissent être payés.

Indicateurs liés à la mesure 212

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
212	Nombre d'exploitations aidées en zone défavorisée simple ou de handicap spécifique	11 200	6 799	4 967
	Terres agricoles aidées en zone défavorisée simple ou de handicap spécifique (ha)	101 500,00	35 350,00	24 173,27

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Si on analyse globalement les mesures 211 et 212, le taux de certification est de 42,69%.

Les indicateurs de réalisation sont quand à eux plus en ligne avec ceux du PDR Réunion.

³ Il convient de préciser que le choix fait au niveau national en accord avec la DG Agri a été de déclarer l'ensemble des dépenses des mesures 211 et 212 au titre de la mesure 211. Il est donc particulièrement difficile d'analyser les programmations et les certifications pour chacun de ces dispositifs.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

2.3.2.3. Mesure 214 : Paiements agroenvironnementaux

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	13,550	-	-
FEADER total programmé	3,947	29,13%	360
FEADER programmé en 2009	0,979	7,23%	763
FEADER total déclaré	3,551	26,21%	-
FEADER déclaré en 2009	1,148	8,47%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à :

- ✓ Encourager le développement durable des zones rurales et répondre à la demande grandissante de la société envers l'environnement ;
- ✓ Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection et l'amélioration de l'environnement, en particulier la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité remarquable et ordinaire mais aussi du paysage, du sol et de la diversité génétique ;
- ✓ Proposer aux agriculteurs volontaires la prise en charge des pertes de revenu et des surcoûts occasionnés par la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, dans le respect d'un cahier des charges sur 5 ans.

Les éléments pour l'année civile 2009 :

Pour 2009 :

- ✓ S'agissant des engagements antérieurs, 296 exploitations sont concernées pour 3 181,10 ha ;
- ✓ S'agissant du programme 2009, 63 exploitations sont concernées pour 755,16 ha sous contrat. Les dispositifs engagés sont les suivants :
 - Au niveau des dispositifs « système » :
 - Mesure Herbagère Agro-environnementale (MHAE) : 430,67 ha engagés correspondant à 14 exploitations ;
 - Mesure Canière Agro-environnementale (MCAE) : 247,04 ha engagés correspondant à 35 exploitations ;
 - Au niveau des dispositifs territorialisés (MAET.) : 77,45 ha engagés correspondants à 14 exploitations portant sur le dispositif « canne à sucre ».



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Indicateurs liés à la mesure 214

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
214	Nombre d'exploitations agricoles ou d'autres types d'exploitations aidées	850	360	715
	Surface totale sous paiements agroenvironnementaux (ha)	7 600,00	3 255	10 920,46
	Nombre total de contrats	500	240	762
	Nombre de demandes en rapport avec la ressource génétique	Non pertinent au regard de la mesure		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Le taux de programmation et de certification est très satisfaisant et les indicateurs de réalisation sont globalement très en avance compte tenu notamment de la reprise des stocks 2000-2006.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

2.3.2.4. Mesure 226 : Aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	0,900	-	-
FEADER total programmé	0,445	49,44%	4
FEADER programmé en 2009	0,445	49,44%	4
FEADER total déclaré	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure finance les actions visant à prévenir la destruction par le feu d'espaces naturels à risque, notamment les plus riches en biodiversité, par la diminution des causes principales de feux et l'amélioration des systèmes de prévention, de surveillance et de lutte.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

Il convient de signaler que la mise en œuvre de cette mesure est liée à l'approbation du plan départemental de défense des forêts contre l'incendie (PDFCI). S'agissant de ce plan, les études sont terminées et une version de travail a été produite. Après intégration des observations formulées lors de la première consultation informelle des parties intéressées, le PPFCI a été présenté à la "sous-commission départementale contre les incendies de forêts" le 26/05/08.

La mouture finale a été soumise à l'avis des collectivités locales et établissements publics fin octobre 2008.

L'arrêté afférent a été signé le 05 mai 2009.

Cette mesure a donc été mobilisée dès le mois de septembre 2009 par un agrément du CLS pour le programme 2009 de protection des forêts contre l'incendie.

Indicateurs liés à la mesure

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
226	Nombre d'actions de prévention et de reconstitutions	10	4	0
	Surfaces aidées de forêts endommagées	Non pertinent au regard de la mesure		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, le taux de programmation est satisfaisant tant sur le volet financier que sur le volet des indicateurs de réalisation.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

2.3.2.5. Mesure 227 : Investissements non productifs relatifs à la préservation et valorisation des espaces naturels forestiers

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	7,800	-	-
FEADER total programmé	3,431	43,99%	3
FEADER programmé en 2009	3,431	43,99%	3
FEADER total déclaré	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les projets répondant aux objectifs suivants :

- ✓ La maintenance et la restauration des écosystèmes naturels ;
- ✓ Le maintien des sols ;
- ✓ La protection des ressources en eau.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

Cette mesure n'avait pas été mobilisée avant 2008. Compte tenu de l'existence de reliquats sur le DOCUP 2000-2006 les travaux ont été pris en charge par le FEOGA..

Pour cet exercice 3 premiers dossiers ont été programmés :

- ✓ Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres pour les travaux sylvicoles et vergers à graines de bois blanc ;
- ✓ Office National des Forêts pour le programme 2009 de travaux en forêts domaniales ;
- ✓ Le Département de la Réunion pour le programme 2008-2009 d'interventions écologiques en forêts départementales et départemento-domaniales.

Indicateurs liés à la mesure

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
227	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide	5	3	0
	Volume des investissements (€)	11 200 000,00	4 574 889,45	0,00
	Surface travaillée (parcourue par tranche de programmation) (ha)	3 850,00	1 278,46	0,00
	Surface traitées (par tranche de programmation) Lutte contre invasions (ha)	700,00	517,10	0,00
	Régénération de parcelles (ha)	35,00	88,61	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, le taux de programmation est satisfaisant tant sur le volet financier que sur le volet des indicateurs de réalisation.



2.3.3. Axe 3: Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

2.3.3.1. Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	0,900	-	-
FEADER total programmé	0,159	17,67%	5
FEADER programmé en 2009	0,159	17,67%	5
FEADER total déclaré	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir. Les bénéficiaires éligibles sont les agriculteurs en activité ou leurs conjoints souhaitant diversifier leurs activités vers de l'hébergement et de la restauration à destination de la clientèle touristique.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

Pour cette année 5 premiers dossiers ont été programmés :

- ✓ Création et aménagement d'un gîte rural et d'une chambre d'hôte à Sainte-Rose ;
- ✓ Création d'une ferme pédagogique à Sainte-Anne ;
- ✓ Création d'une ferme auberge à Saint-Joseph ;
- ✓ Création d'une ferme auberge au Grand Tampon ;
- ✓ Création de 5 chambres labélisées « Gites de France » à Saint-Philippe.

Indicateurs liés à la mesure

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
311	Nombre de bénéficiaires	50	5	0
	Volume total des investissements (€)	3 000 000,00	459 186,00	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant, étant entendu que la révision à mi-parcours du programme permettra de procéder à un réexamen de ces indicateurs.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

2.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro entreprises

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	0,900	-	-
FEADER total programmé	0,092	10,22%	4
FEADER programmé en 2009	0,092	10,22%	4
FEADER total déclaré	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir.

Les bénéficiaires éligibles sont les artisans, les entreprises installées dans les Hauts inscrits aux registres légaux et dont le siège social est à la Réunion : micro entreprises telles que définies par la recommandation 2000/361/CE de la Commission dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

Pour cet exercice, 4 premiers dossiers ont été programmés :

- ✓ Création de 4 chambres d'hôtes à l'Entre-Deux ;
- ✓ Création de 2 gîtes ruraux à Saint-Gilles-Les-Hauts ;
- ✓ Création d'un gîte « Rando accueil » à La nouvelle Mafate ;
- ✓ Création d'un gîte labélisé « Rando Accueil » à Aurère Mafate.

Indicateurs liés à la mesure 312

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
312	Nombre de bénéficiaires	50	4	0
	Volume total des investissements (€)	3 000 000,00	584 769,00	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant, étant entendu que la révision à mi-parcours du programme permettra de procéder à un réexamen de ces indicateurs.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

2.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques.

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	13,343	-	-
FEADER total programmé	1,509	11,31%	2
FEADER programmé en 2009	1,509	11,31%	2
FEADER total déclaré	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à :

- ✓ Offrir une gamme de produits touristiques très diversifiée ;
- ✓ Valoriser davantage les atouts des Hauts par un accueil et des animations pour les touristes ;
- ✓ Poursuivre l'ouverture raisonnée des milieux naturels et forestiers, par un soutien au développement de routes forestières à vocation touristique et à des aménagements dédiés à l'accueil des touristes dans ces milieux.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

Pour cet exercice 1 premier dossier a été programmé :

S'agissant du dispositif 313.1 - Soutien à l'opération Village Créole, celui-ci n'a pas été mobilisé en 2009 et les premiers dossiers sont prévus début 2010.

S'agissant du dispositif 313.2 – 1 dossier a été agréé par le C.L.S. portant sur le programme 2007-2008 d'aménagement et d'équipement pour l'accueil du public en milieu naturel et forestiers Volet1 (principalement dans les hauts du nord et de l'est de l'île).

S'agissant du dispositif 313.3 - Routes forestières à vocation touristique dans le domaine soumis au régime forestier, celui-ci n'a pas été mobilisé en 2009 et le dispositif est aujourd'hui en cours de finalisation.

Indicateurs liés à la mesure 313

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
313	Nouvelles structures touristiques aidées	200	9	0
	Volume total des investissements (€)	25 000 000,00	2 516 619,77	0,00
	Linéaires de randonnées traités (km)	175,00	0,00	0,00
	Linéaire de voirie créé ou améliorée (km)	65,00	103,80	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant, étant entendu que la révision à mi-parcours du programme permettra de procéder à un réexamen de ces indicateurs.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

2.3.3.4. Mesure 331 : formation et information

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	1,865	-	-
FEADER total programmé	0,221	11,85%	1
FEADER programmé en 2009	0,221	11,85%	1
FEADER total déclaré	0,111	5,95%	-
FEADER déclaré en 2009	0,111	5,95%	-

Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir les actions de formation et d'information sur le territoire des Hauts de l'île.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

Pour cette année, 1 premier dossier, porté par l'Association de Développement Rural Réunion, a été agréé portant sur le programme d'action du pôle de formation et d'information des hauts avec pour objectif :

- ✓ De développer des actions de communication et de valorisation des projets et des actions dans les hauts
- ✓ De concevoir, organiser et mettre en œuvre des actions en appui au réseau des animateurs territoriaux, des agents de développement et des acteurs locaux intervenant dans les hauts.

Indicateurs liés à la mesure 331 :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
331	Nombre d'acteurs économiques participants à des actions aidées	345	1	0
	Nombre de jours de formation réalisés par participants	112,00	20,00	0,00

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant, étant entendu que la révision à mi-parcours du programme permettra de procéder à un réexamen de ces indicateurs.



2.3.3.5. Mesure 341 : Acquisition de compétences, l'animation et la mise en œuvre

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	5,128	-	-
FEADER total programmé	1,095	21,35%	5
FEADER programmé en 2009	0,732	14,28%	4
FEADER total déclaré	0,235	4,58%	-
FEADER déclaré en 2009	0,235	4,58%	-

Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir :

- ✓ Les actions d'animation mises en place dans les Hauts de l'île.
- ✓ Les actions d'animation du Pôle d'excellence rurale « Village Créole ».
- ✓ Les études pour la mise en place de Chartes de développement agricoles.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

S'agissant du dispositif 341.1 sur l'animation territoriale des hauts, 1 dossier porté par l'Association de Développement Rural Réunion a été programmé pour le financement du dispositif d'animation territoriale des zones géographiques du PDHR 2009 et portant sur 10 zones. Il a pour objectif de l'accompagnement des projets sur le territoire des hauts et de contribuer activement aux stratégies de développement local.

S'agissant du dispositif 341.2 sur la conduite de l'opération village créole 1 dossier porté par l'île de la Réunion Tourisme a été agréé portant sur le programme 2009 « villages créoles ».

S'agissant du dispositif 341.3 sur les études pour la définition des chartes de développement agricoles, 2 dossiers ont été validés :

- ✓ L'élaboration de la charte de développement agricole de la Petite-Ile ;
- ✓ L'élaboration de la charte de développement agricole de Salazie.

Indicateurs liés à la mesure :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
341	Nombre d'actions d'acquisition de compétence et d'animation	300	384	0
	Nombre de participants aux actions	15,00	9	0
	Nombre de partenariats public-privés soutenus	2,00	2	2

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009 le taux de programmation est satisfaisant tant sur le volet financier que sur le volet des indicateurs de réalisation.



2.3.4. Axe 4 : LEADER

L'appel à projets a été lancé le 29 février 2008 après approbation du programme comme prévu par les règlements.

L'analyse de recevabilité s'est déroulée à partir du 30 juin 2008 : cinq candidatures ont été enregistrées et jugées recevables le 18 juillet 2008 par le Comité technique LEADER composé de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général, de l'ASP, d'un expert national et de l'AGILE.

L'analyse des candidatures a été faite à plusieurs niveaux :

- ✓ par le Comité technique qui a rendu son avis fin Juillet 2008,
- ✓ par les Commissions techniques des collectivités qui ont rendu leur avis définitifs après demande de compléments d'information.

Sur la base de ces avis, le Comité de sélection (Comité Local de Suivi) a sélectionné fin octobre 2008 2 GAL :

- ✓ le GAL « **mi-pentes** » sur le projet s'intitulant « à la croisée du rural et de l'urbain ... construire une identité » et porté par l'Association de Développement Rural de la Réunion. L'AD2R créée en 6 juin 2007 a pour objet de contribuer au développement des territoires de la réunion par la promotion des habitants comme acteur de leur propre développement sur le plan économique, social, environnemental et culturel.
- ✓ le GAL « **Cirques, Plaines et Volcans** » sur le projet s'intitulant « D'un volcan à l'autre ... révéler et valoriser la ruralité et le patrimoine exceptionnel par l'innovation » porté par la Maison de la Montagne et de la Mer. La MMM a vu le jour le 5 juillet 2006, sur les bases de l'association Maison de la Montagne créée en 1989, avec pour objectif le développement durable de l'île en favorisant toutes les activités touristiques et de loisirs.

L'autorité de gestion a notifié sa décision le 29 octobre 2008 et la fin de l'année a été consacrée à finaliser la convention entre les GAL, les cofinanceurs Région et Département, l'organisme payeur ASP et l'autorité de gestion.

Lors du Comité Local de Suivi du 7 mai 2009, 8 cadres d'intervention ont été approuvés, définissant les objectifs et les modalités de mise en œuvre de ce programme LEADER articulé autour de 2 grandes thématiques que sont la compétitivité à travers la mesure 411 et la qualité de la vie à travers la mesure 413.

Les conventions ont été signées le 29 juin 2009.

Une formation des équipes en charge de LEADER sur l'environnement des programmes européens a été réalisée en novembre 2009.

En décembre 2009, 2 comités de programmation se sont tenus pour valider au total 18 projets.

Par rapport au calendrier initial, un certain retard peut être constaté et il s'explique d'une part, par la richesse des candidatures qui a rendu l'analyse complexe et, d'autre part, par la mise en place d'une consultation formelle des collectivités qui n'était pas prévue initialement.



2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	2,700	-	-
FEADER total programmé	0,092	3,41%	7
FEADER programmé en 2009	0,092	3,41%	7
FEADER total déclaré	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts à travers les volets économique et aménagement de terroirs.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

S'agissant du dispositif 411.11 sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts – atelier économique, 7 dossiers ont été agréés :

- ✓ Equipement d'un atelier de préparation et de conditionnement de produits de 5^{ème} gamme ;
- ✓ Mise en place d'un bâtiment d'élevage de volailles fermières ;
- ✓ Equipement d'une miellerie ;
- ✓ Accompagnement des caféiculteurs pour le développement de la filière caféicole « Bourbon Pointu » ;
- ✓ Construction d'un bâtiment d'élevage de poules pondeuses bio ;
- ✓ Mise en place de 2 serres pour du maraîchage ;
- ✓ Plantation de 4200 m² de vignes en cépage noble.

S'agissant du dispositif 411.12 sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts – Aménagement de terroirs, aucune action n'avait encore été agréée au 31 décembre 2009.

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

2.3.4.2. Mesure 413 : Qualité de vie / diversification

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	11,720	-	-
FEADER total programmé	0,168	1,43%	11
FEADER programmé en 2009	0,168	1,43%	11
FEADER total déclaré	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Cette mesure permet

- ✓ De soutenir la diversification et la valorisation des hauts sur un plan agrotouristique ;
- ✓ De soutenir le développement économique de la zone des hauts ;
- ✓ De développer l'hébergement public de montagne ;
- ✓ De favoriser l'aménagement et la mise en place de petits équipements touristiques dans les hauts ;
- ✓ De consolider le tissu associatif comme acteur de la cohésion sociale ;
- ✓ De soutenir les initiatives de valorisation du patrimoine et la production artistique dans les hauts.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

S'agissant du dispositif 413.11 sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts - Volet agrotouristique, aucun dossier n'a été programmé en 2009.

S'agissant du dispositif 413.2 portant sur le soutien au développement économique dans la zone des hauts, 5 dossiers ont été programmés :

- ✓ Création d'un commerce de proximité à Tan-Rouge ;
- ✓ Développement de la boutique du Bambou ;
- ✓ Développement de la SARL Babouck Kréation pour la création d'objets artisanaux de qualité ;
- ✓ Création d'une activité de travaux d'isolation à base de ouate de cellulose ;
- ✓ Création d'une boulangerie artisanale à la Chaloupe.

S'agissant du dispositif 413.3 sur les hébergements publics de montagne, aucun dossier n'a été programmé en 2009.

S'agissant du dispositif 413.4 sur les aménagements et les petits équipements touristiques dans les hauts, aucun dossier n'a été programmé en 2009.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

S'agissant du dispositif 413.5 sur la consolidation et la promotion du tissu associatif existant en tant qu'opérateur de la cohésion sociale des territoires des Hauts, 3 dossiers ont été programmés en 2009 :

- ✓ Inventaire du patrimoine de la Plaine des Grègues ;
- ✓ Mise en place d'un atelier de musique à la Citerne Trousaille ;
- ✓ Aménagement d'un pôle départemental d'initiative pêche nature – Etude technique Langevin

S'agissant du dispositif 413.6 portant sur le soutien aux initiatives de valorisation du patrimoine et à la production artistique dans les hauts, 3 dossiers ont été programmés en 2009 :

- ✓ Aide au financement du festival TAM TAM ;
- ✓ Aménagement d'un local destiné à la réalisation d'ateliers de musique et de danse traditionnelle ;
- ✓ Aménagement d'une salle de projection au Verger.

Indicateurs liés au dispositif :

Dispositif	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
41	Nombre de groupe d'action local	-	2	2
	Superficie totale de la zone couverte par les GAL (Km²)	-	188 400	188 400
	Population totale de la zone couverte par les GAL (Km ²)	-	139 342	139 342
	Nombre de projets financés pour les GAL	98	18	0
	Nombre de bénéficiaires d'une aide	98	18	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

2.3.4.3. Mesure 421 : Coopération

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	0,100	-	-
FEADER total programmé	0,000	0,00%	0
FEADER programmé en 2009	0,000	0,00%	0
FEADER total déclaré	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

La coopération au titre du programme LEADER, qu'elle soit transnationale ou interterritoriale, doit permettre une ouverture et des échanges d'expérience très précieux ; elle est facteur de diffusion de la citoyenneté européenne dans sa dimension transnationale, d'innovation et peut permettre de mener à bien certains projets, comme la mise en marché de produits et services nouveaux, pour lesquels il est nécessaire d'atteindre une masse critique dépassant le territoire.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

Ce dispositif n'a pas été mobilisé en 2009 et est en cours de définition.

Indicateurs liés à la mesure :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.09	Réalisé au 31.12.09
421	Nombre de dossiers financés	1	0	0

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

2.3.4.4. Mesure 431 : Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences ainsi qu'actions de communication.

Indicateurs clés pour la mesure	Montant (M€)	%	Nb dossier
Maquette FEADER	2,218	-	-
FEADER total programmé	0,306	13,79%	2
FEADER programmé en 2009	0,306	13,79%	2
FEADER total déclaré	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2009	0,000	0,00%	-

Objectifs :

L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales requièrent un travail d'ingénierie et d'animation qui doit être soutenu.

Cette mesure est réservée aux dépenses supportées par les GAL en termes d'animation et de fonctionnement, à savoir :

- ✓ Les coûts de fonctionnement, y compris les dépenses de gestion ;
- ✓ Les études et évaluations menées sur le territoire ;
- ✓ Les actions d'information sur la stratégie de développement local ;
- ✓ La formation des personnes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement local ;
- ✓ Les actions d'animation et la formation des animateurs.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2009 :

2 opérations ont été programmées au cours de cette année pour assurer le financement du fonctionnement des 2 GAL.

La mise en œuvre de cette mesure a débuté en 2009, la programmation et la réalisation s'en trouvent décalées d'autant.



3. Exécution financière du programme présentant, pour chaque mesure, le relevé des montants versés aux bénéficiaires

Les montants versés aux bénéficiaires sur 2009 ont fait l'objet de quatre appels de fonds ;

- ✓ le premier réalisé fin avril 2009 pour un montant de 1 416 670,20 € de dépenses publiques dont 987 812,75 € de FEADER ;
- ✓ le second, réalisé fin juillet 2009 pour un montant de 1 484 431,62 € de dépenses publiques dont 915 555,06 € de FEADER ;
- ✓ le troisième, réalisé mi octobre 2009 pour un montant de 10 017 596,23 € de dépenses publiques dont 6 724 301,73 € de FEADER ;
- ✓ le quatrième, réalisé fin janvier 2010 pour un montant de 6 040 454,83 € de dépenses publiques dont 3 773 958,72 € de FEADER.

Au total, 18 959 152,88 € de dépenses publiques ont été versées aux bénéficiaires dont 12 401 628,26 € de FEADER.

Analyse par typologie d'actions

Selon le livre des procédures, les actions éligibles au PO FEADER peuvent être classées en six grandes catégories :

	Répartition prévue du FEADER	Répartition sur le montant payé aux bénéficiaires par l'ASP au 31.12.09 et déclaré à la Commission
Les régimes d'aides préfinancés aux exploitations agricoles	17,13%	5,30%
Les investissements privés non préfinancés dans les domaines agricoles, agro alimentaires et forestiers	13,30%	0,60%
Les dispositifs d'aides nationaux (ICHN, MAE, préretraite, DJA, Prêts)	18,11%	68,97%
La formation des actifs agricoles	0,23%	
Les investissements publics structurants pour l'agriculture réunionnaise	36,33%	
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentation en faveur des exploitations agricoles	14,90%	25,14%

A la différence de 2007 et de 2008, on constate que les paiements sont aujourd'hui plus homogènes et commencent à se répartir dans toutes les typologies d'action, d'une manière générale, les investissements sont un peu plus longs à réaliser et 2010 devrait marquer une accélération de ce type de dépenses dont certaines sont préfinancées et sont déjà réalisées à ce jour sans avoir été déclarées pour autant.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013

Rapport Annuel FEADER 2009

Tableau synthétique prévu au règlement CE n°1974/2006 de la Commission du 15 septembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Dével

Mesure / Axe	Paielements annuels – Année 2009	Paielements cumulés 2007 à 2009	FEADER Correspondant
Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	8 089 910,04	10 261 883,93 0,00	6 157 130,27 0,00
Mesure 112 - installation de jeunes agriculteurs <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	542 300,00	542 300,00 0,00	325 379,99 0,00
Mesure 113 - retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	366 415,76 353 751,93	2 002 222,81 1 989 558,98	1 201 333,85 1 193 735,39
Mesure 114 - recours aux services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	2 284 017,10	2 284 017,10 0,00	1 370 410,03 0,00
Mesure 122 - amélioration de la valeur économique des forêts <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 123 - accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	256 995,40	256 995,40 0,00	154 197,44 0,00
Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Total Axe 1	11 539 638,30	15 347 419,24	9 208 451,58
Mesure 211 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne qui visent à compenser les handicaps naturels <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	5 310 235,01 0,00	16 977 838,23 104 204,40	12 733 364,20 78 153,30
Mesure 212 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	41 120,20 41 120,20	30 840,15 30 840,15
Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	1 530 759,77 1 224 304,54	4 734 702,01 4 284 526,14	3 551 028,53 3 213 394,61
Mesure 226 - reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 227 - Investissements non productifs <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Total Axe 2	6 840 994,78	21 753 660,44	16 315 232,88
Mesure 311 - diversification vers des activités non agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 312 - aide à la création et au développement des micro entreprises <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 313 - encouragement des activités touristiques <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 331 - formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	184 978,97	184 978,97 0,00	110 987,38 0,00
Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	391 740,83	391 740,83 0,00	235 044,50 0,00
Total Axe 3	576 719,80	576 719,80	346 031,88
Mesure 411 - compétitivité <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 413 - qualité de la vie/diversification <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 421 - coopération <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 431 - fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences, animation <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Total Axe 4	0,00	0,00	0,00
Total assistance technique <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	1 800,00	1 800,00 0,00	1 080,00 0,00
Total général <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	18 959 152,88 1 578 056,47	37 679 599,48 6 419 409,72	25 870 796,34 4 516 123,44



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Suivi de l'acheminement des crédits

	Avance	Déclarations 2007 & 2008	Déclarations 2009
Montant cumulé FEADER demandé		13 469 168,08 €	12 401 628,26 €
Montant réel demandé		13 469 168,08 €	12 401 628,26 €
Montant FEADER Payé par Bruxelles	22 337 000,00 €	11 860 119,68 €	10 235 858,18 €

Total reçu au 31.12.2009	44 432 9770,86 €
Total reçu hors avance au 31.12.2009	22 095 977,86 €
Total versé aux bénéficiaires au 31.12.09	25 870 796,34 €



4. Résumé des actions d'évaluation en cours, conformément à l'article 86, paragraphe 3, du règlement (CE) no 1698/2005

L'article 86 visé ci dessus prévoit que « *A partir de 2008, l'autorité de gestion fait rapport au Comité de suivi sur les activités d'évaluation in itinere.* »

Le système d'évaluation « *in itinere* » est établi sur la base des indicateurs d'impact, de résultat et de réalisation définis au niveau du programme qui permettent d'examiner le bilan des actions. Ces indicateurs sont renseignés tous les ans lors de l'élaboration du rapport annuel d'exécution du programme et sont commentés en partie 2 du présent rapport.

Les indicateurs retenus sont ceux fixés par le cadre commun de suivi et d'évaluation de la Commission européenne. Ils sont complétés par des indicateurs spécifiques au programme régional. Ces indicateurs spécifiques permettent de suivre la réalisation des priorités locales de la programmation.

En 2007

Pour mémoire l'autorité de gestion avait attiré l'attention de la Commission sur les difficultés rencontrées pour renseigner les indicateurs. En effet, les tableaux de suivi ont été examinés a posteriori par les services de la Commission qui ont transmis leurs observations le 22/12/2008.

Par rapport à ces observations, l'autorité de gestion a rappelé :

- ✓ L'impossibilité de rendre compte selon le cadre de suivi actuel de l'ensemble des dossiers, qu'il s'agisse naturellement des stocks issus de la programmation 2000-2006 et qui faisaient l'objet d'un suivi différent, mais aussi des premiers dossiers instruits au titre de 2007-2013 dans la mesure où la stabilisation tardive du cadre communautaire a nécessité la mise en place de procédures transitoires garantissant la traçabilité des opérations et sécurisant les paiements mais n'intégrant pas tous les éléments de suivi ;
- ✓ Que des imprécisions demeuraient quant à la nature exacte de certaines des données attendues dans ces tableaux, malgré le document explicatif fourni par la Commission.
- ✓ Qu'elle n'a été informée de l'obligation de renseigner ces tableaux qu'en mai 2008.

Par ailleurs, ces questions avaient été mises en exergue lors du CNS d'octobre 2008.

En 2008,

Les réalisations effectives restaient peu significatives même si la programmation avait effectivement démarré.

Il convient de préciser que les tableaux de suivi sur les indicateurs de réalisation n'ont été renseignés que pour les mesures nationales (211, 212, 113 et 214). De plus le choix a été fait de ne renseigner les indicateurs que pour les dossiers effectivement clôturés.



En 2009

Un travail de fond a été entamé par l'autorité de gestion sur la mise à jour des indicateurs au niveau de l'instruction des dossiers présentés en comité de programmation et au niveau de des dossiers saisis dans l'outil de gestion OSIRIS. Toutefois le niveau de précision demandé dans certains tableaux de la Commission nécessite un lourd travail de consolidation, les dossiers n'étant pas nécessairement instruits et leur saisie paramétrée pour en permettre une extraction facile et fiable, notamment pour les raisons évoquées ci-dessus.

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis. En 2009, il est à noter le recrutement d'une ressource humaine supplémentaire dont la mission principale est le pilotage des actions d'évaluation.

Ainsi, un projet de plan régional d'évaluation pluri fonds a été rédigé et présenté pour information au comité national de suivi du mois de décembre 2009.

Ce plan fixe le cadre des travaux d'évaluation qui seront menés au cours de la période ainsi que les modalités de leur pilotage conformément aux recommandations de la Commission. Il aborde en outre :

- ✓ L'articulation entre le système de suivi et les travaux d'évaluation. A cet effet, il définit les outils de suivi utilisés dans le système d'évaluation en continu,
- ✓ Les conditions de déclenchement des évaluations et l'interprétation de la notion d'écart significatif,
- ✓ Les modalités de lancement des évaluations spécifiques,
- ✓ Les modalités de publication et de mise à disposition des rapports,
- ✓ Les ressources humaines et financières à allouer à la mise en œuvre du système d'évaluation.

Enfin, ce plan décline les modalités de sensibilisation et de formation des acteurs permettant de franchir une étape supplémentaire dans l'intégration des pratiques liées à l'évaluation à tous les niveaux de la gestion du programme.

Sans attendre la création du Comité Local d'évaluation, un cahier des charges a été rédigé fin 2009 afin de sélectionner un cabinet d'étude pour l'élaboration de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée d'une part et du POE FEADER 2007-2013 de la Réunion d'autre part conformément aux dispositions du règlement CE n°1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 et de ses lignes directrices.



5. Dispositions prises par l'autorité de gestion et par le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

5.1. Les actions de suivi et d'évaluation

5.1.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2009

Comités de programmation tenus en 2009

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds européens.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis diffusée aux services le lendemain.

Pour l'année 2009, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 11 reprises aux dates suivantes :

05 Février 2009	07 Mai 2009	06 Août 2009	05 Novembre 2009
05 Mars 2009	04 Juin 2009	03 Septembre 2009	17 Décembre 2009
02 Avril 2009	02 Juillet 2009	01 Octobre 2009	

De plus, dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à 3 reprises dans une configuration restreinte. Ces réunions ont été essentiellement consacrées à l'établissement des critères de sélection des programmes opérationnels, et à la définition du descriptif des systèmes de gestion et de contrôle.

Il est à noter, qu'en 2009, 1 procédure écrite a eu lieu en juin, portant sur le rapport annuel d'exécution 2008, quelques modifications mineures et sur une révision du PO dans le cadre du bilan de santé de la PAC.

Il convient de signaler que pour le FEADER, les premiers travaux avaient débuté en juin 2007 par l'agrément des premiers cadres d'intervention.

Le représentant de la Commission précise que la révision à mi-parcours n'était pas seulement un exercice de révision des maquettes financières mais qu'il convenait à l'occasion de celle-ci de porter un regard critique sur l'adéquation des objectifs du programme par rapport à la situation au moment de la révision. L'évaluation à mi-parcours étayera cette réflexion. L'exercice de révision à mi-parcours est directement lié à la révision à mi-parcours si bien qu'il serait difficile d'aboutir à une décision de la Commission sans la transmission formelle de l'évaluation. Sur ce point, la Commission a encore rappelé l'importance de mener une évaluation in itinere.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

12 cadres d'intervention ont été validés en 2007, 31 en 2008 et 13 en 2009. Au 31 décembre 2009, il ne restait que 5 dispositifs à valider. Ces cadres d'intervention sont les outils de base des services gestionnaires fixant les critères de sélection des projets mais également les outils disponibles pour les bénéficiaires afin de les aider à monter les projets.

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Trois consultations du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite ont eu lieu en avril, juin et septembre 2009. Il s'agissait de soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2008 des programmes des deux périodes de programmation 2000–2006 et 2007–2013. La procédure de juin 2009 concernait également la modification du programme opérationnel FEADER intervenue suite au bilan de la PAC. Enfin, les rapports finaux des programmes DOCUP 2000-2006 et PIC INTERREG III B 2001-2006 ont été approuvés par le Comité de Suivi lors de la procédure écrite de septembre 2009.

Un Comité de Suivi s'est tenu en décembre 2009 dans le cadre de la gestion du DOCUP 2000 – 2006 et des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Octobre 2008

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'octobre 2008.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relative au Docup 2000-2006 (procédure écrite) et les suites données

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relatif au rapport annuel d'exécution 2008 du Docup et des suites données aux remarques de la DG Mare.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relatif au PIC Interreg III B 2001-2006 (procédure écrite) et les suites données

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relatif au rapport annuel d'exécution 2008 du PIC Interreg III B.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2009 relatif aux rapports finaux d'exécution des programmes 2000-2006

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2009 relatif aux rapports finaux d'exécution des programmes 2000-2006.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Bilan final 2000-2006

Le Comité prend acte des éléments de bilan des programmes 2000-2006 au niveau des résultats, des impacts, de l'utilisation des crédits et des performances en matière de gestion et de contrôle.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2008 FEDER Convergence

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FEDER étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2009.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2008 FSE

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FSE étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2009.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2008 FEADER et aux modifications du programme FEADER liées au bilan de santé de la PAC

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FEADER et aux modifications du programme FEADER liées au bilan de santé de la PAC.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2009 FEP

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2008 FEP.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2008 FEDER Coopération territoriale

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FEDER Coopération Territoriale.

Avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013.



Thématique centrale du CNS de Décembre 2009 : recherche-développement-innovation

Le Comité approuve le choix du thème central de l'année 2010 « l'égalité des chances ».

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de l'avancement de la stratégie régionale d'innovation étant entendu que la version finale de cette stratégie fera l'objet d'une communication officielle à l'ensemble des membres du CNS.

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013.

Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2009.

Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2009.

Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FSE 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2009.

Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2009.

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2009 pour l'ensemble des régions Convergence.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les critères de sélection des différents programmes étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.

Révision à mi-parcours des programmes 2007-2013

Le Comité approuve la méthodologie et le calendrier prévisionnel de la révision à mi-parcours des programmes 2007-2013.



5.1.2. Actions relatives au niveau national

Comme les années précédentes, le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP) a apporté son appui pour la mise en œuvre du programme :

- ✓ Elaboration des prévisions de crédits en termes d'engagements et de paiements à destination de la Commission : les autorités locales ont sur ce point répondu à la demande nationale en précisant toutefois que les difficultés susceptibles d'être posées par le cadrage national :
 - Obligation de suivi sur deux maquettes de gestion, une maquette pluriannuelle pour le suivi classique du programme (Comité de suivi, rapports annuels...) et une maquette annuelle de suivi des autorisations d'engagement qui devra être réajustée chaque année a minima ;
 - Contraintes de programmation du FEADER compte tenu du lien entre les autorisations d'engagement annuelles et leur traduction sous forme de plafond dans l'outil informatique OSIRIS ;
 - Prise en compte d'une éventuelle sur programmation à compter de 2011, le volume de AE étant strictement égal au montant de la maquette.
- ✓ Appui lors de la transmission du rapport annuel 2008 ;
- ✓ Appui lors de la révision du PO dans le cadre du bilan de santé de la PAC en juillet 2009 et lors du traitement des questions posées par la Commission en septembre de cette même année.

Le décret d'éligibilité des dépenses a été publié le 24 novembre 2009 après que l'autorité de gestion et les collectivités territoriales aient été saisies pour avis en procédure d'urgence. Il est à noter que les remarques faites au niveau local n'ont pas été intégralement prises en compte. En effet, malgré des avancées, certaines dispositions de ce texte sont beaucoup plus restrictives que les dispositions communautaires et risquent dans un climat de crise de pénaliser la mise en œuvre du programme et de fragiliser certains porteurs de projets.

Il convient de préciser par ailleurs, qu'ayant été informées de projets d'encadrement des mesures 121 et 123, les autorités locales ont tenu à réagir et à faire part de leur grande réserve sur le principe même de ces contraintes envisagées et qui ne sont pas exigées par la réglementation communautaire.

Le courrier adressé au Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche figure en annexe II au présent rapport.



5.1.3. Actions relatives au niveau communautaire

La Commission a organisée le 16 octobre 2009, à Paris, la rencontre annuelle FEADER pour la France.

Lors de cette rencontre ont été successivement abordés les points suivants :

- ✓ Etat d'avancement des programmes à travers :
 - Le dégagement d'office ;
 - La consommation des crédits ;
 - La mise en œuvre des axes 3 et 4 qui reste faible,
 - Les critères de sélection qui doivent impérativement reprendre les objectifs de la programmation, garantir l'égalité de traitement entre les bénéficiaires, être adaptés et actualisés régulièrement sous la responsabilité du Comité de suivi ;
 - Les lignes de partage qui sont d'une complexité croissante notamment dans le cadre du plan de relance et qui doivent rester les plus claires possibles notamment au niveau des aides du 1^{er} pilier.
- ✓ Rapports Annuels d'Exécution et les indicateurs, ils doivent rendre compte par rapport à la réalisation des objectifs du programme et permettre de mieux communiquer sur la valeur ajoutée européenne. Attente particulière des services de la Commission pour le prochain RAE (2009): assurer une analyse de l'avancement des PDR par rapport aux objectifs fixés: utilité de l'exercice 'indicateurs' et contexte particulier de l'évaluation à mi-parcours.
- ✓ Evaluation in itinere, la Commission rappelle que les États membres établissent un système d'évaluation in itinere pour chaque programme de développement rural. L'autorité de gestion du programme et le comité de suivi utilisent l'évaluation in itinere pour:
 - Examiner l'état d'avancement du programme par rapport à ses objectifs, au moyen d'indicateurs relatifs aux résultats et, le cas échéant, aux impacts ;
 - Améliorer la qualité des programmes et leur mise en œuvre ;
 - Examiner des propositions de modifications importantes des programmes ;
 - Préparer l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation ex post.
- ✓ Evaluation à mi-parcours :
 - « En 2010, l'évaluation in itinere prend la forme d'un rapport d'évaluation à mi-parcours distinct. Elle propose des mesures visant à améliorer la qualité des programmes et de leur mise en œuvre » ;
 - A terminer au plus tard fin 2010 ;
 - Construite sur l'évaluation in itinere depuis le début de la période de programmation ;
 - Grande flexibilité pour les Autorités de gestion (seul contractant externe).
- ✓ Comités de Suivi - bilan et améliorations : la Commission rappelle que les Comités de suivi ont la charge d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre du PDR et qu'il doit à ce titre disposer des outils pour exercer ces fonctions ; rendre des avis, analyser, proposer et approuver.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

- ✓ Mise en œuvre du Réseau Rural à développer et consolider dans les régions.
- ✓ Etat d'avancement des modifications des programmes
- ✓ Clôture 2000-2006 – Rappel par la Commission :
 - que la date finale d'éligibilité des dépenses fixée dans la décision de la Commission d'octroi de la participation des fonds est fixée au 30.06.09.
 - qu'il faut fournir 3 documents : le rapport final d'exécution, la déclaration certifiée des dépenses finales y compris la demande de paiement finale et la déclaration de clôture.
 - Que les documents de clôture doivent être présentés dans les 15 mois suivant la date finale d'éligibilité des dépenses fixée dans la décision de la Commission d'octroi de la participation des fonds soit le 30 septembre 2010 au plus tard.



5.1.4 Informations relatives aux dispositions régionales

Elaboration du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion pluri fonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- ✓ Une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- ✓ Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

Elaboration de la convention entre l'Autorité de Gestion et l'Organisme Payeur

Sur la base du modèle de convention nationale, l'autorité de gestion et la délégation régionale ont travaillé en 2009 sur la finalisation du projet de convention.

Le premier projet n'a pas été validé par l'ASP et compte tenu des différences d'appréciation avec l'autorité de gestion sur certains points, l'avis de la CICC a été sollicité avant signature. Ces points ayant été clarifiés, il restait au 31 décembre 2009 quelques points à finaliser notamment sur la procédure de contrôle et la procédure contradictoire afférente.

Elaboration des critères de sélection

Les critères de sélection de 5 programmes ont été validés par procédure écrite du CNS en mars 2008. Afin de tenir compte des remarques de la Commission et du MAAP, ces critères ont été modifiés et représentés pour approbation par le CNS en octobre 2008.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

En effet, les cadres d'intervention permettent de fixer au niveau de chaque dispositif les conditions d'intervention des actions 2007-2013. Ils constituent l'outil de référence pour les gestionnaires du programme afin d'identifier le cadre dans lequel s'inscrivent les projets et ils établissent les critères objectifs d'instruction pour les services. Enfin, ils servent de base d'information aux bénéficiaires potentiels.

Les modalités de modification de ces critères ont été validées en CNS. Compte tenu :



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

- ✓ De la nécessité de concilier le respect des dispositions réglementaires communautaires et la souplesse de gestion des programmes ;
- ✓ De l'existence de cadres d'intervention dans les dispositions de gestion 2007-2013 des programmes à La Réunion, cadres d'intervention agréés par le CLS précisant notamment les critères de sélection des projets ;
- ✓ De la mise en ligne de ces cadres d'intervention facilitant de ce fait l'accès aux membres du Comité et à tous les bénéficiaires potentiels.

Les membres du Comité ont agréé le mode opératoire suivant :

- ✓ Confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- ✓ Communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- ✓ Rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Mise en place d'OSIRIS

L'ASP a mis en place une équipe de trois personnes pour l'animation et la mise en place des dispositifs dans l'outil OSIRIS.

Les travaux de 2009 ont porté sur :

- ✓ La mise en production de 19 nouveaux cadres (à ce jour 55 cadres d'intervention sur 62 ont été agréés et 42 mis en production sous OSIRIS) ;
- ✓ La formation des gestionnaires ;
- ✓ L'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- ✓ L'animation des comités techniques OSIRIS ;
- ✓ Les demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.

La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- ✓ Rédaction d'un cahier des charges par le service instructeur,
- ✓ Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS,
- ✓ Phase de test avec le service instructeur,
- ✓ Modifications éventuelles du dispositif,
- ✓ Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS,
- ✓ Elaboration du cahier de paramétrage ;
- ✓ Mise en production par le niveau national.



5.2. Synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion du programme ainsi que toute mesure éventuellement prise, y compris les réponses apportées aux observations faites au titre de l'article 83 du règlement (CE) no 1698/2005

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont concerné principalement les points suivants :

Les conséquences du retard d'agrément du PO

L'agrément tardif du PO FEADER le 28 novembre 2007, soit 7 mois après sa date de recevabilité par la Commission, a encore des conséquences sur le plan de la programmation et de la certification des dépenses.

Le retard accumulé n'a pas été intégralement résorbé ce qui explique le faible taux de déclaration (8,11%) alors que le taux de programmation est lui de 22,66%. Les modalités de gestion et notamment l'existence du préfinancement ont permis de faire avancer les actions sur le terrain même si ces dernières ont été programmées aujourd'hui mais ne sont pas certifiées.

Aussi, la situation reste sous contrôle, les autorités locales ayant démontré dans le cadre du DOCUP, leur capacité à rattraper les retards de début de programmation.

La double mobilisation sur 2000-2006 et 2007-2013

L'année 2009 a encore été consacrée prioritairement à la clôture du DOCUP 2000-2006 et à l'accélération de la mise en œuvre du programme 2007-2013.

Les difficultés d'adaptation des règles de gestion communautaires et nationales

Sur le plan communautaire, la nouvelle période de programmation voit apparaître un nouvel acteur, l'organisme payeur, et de nouveaux modes de gouvernance doivent être mis en place pour assurer une gestion harmonieuse du programme. Les liens entre autorité de gestion et organisme payeur doivent être formalisés notamment au travers de la convention entre l'autorité de gestion et l'organisme payeur.

Sur le plan national, la mise en place du logiciel OSIRIS, a eu des conséquences indéniables :

- ✓ La réalisation de cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif entraîne un surcroît de travail pour l'ensemble des services et tous les dispositifs ne sont pas encore opérationnels malgré de efforts de l'équipe OSIRIS (voir point 5.1) ;
- ✓ Pour ne pas pénaliser les bénéficiaires, le processus de programmation a pleinement démarré sans que l'outil de gestion soit prêt. Il en résulte donc un travail de rattrapage de saisie des données qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2009 et qui se poursuivra encore en 2010. Par ailleurs il est à noter que l'outil de valorisation de données a été accessible courant 2009 ;
- ✓ L'outil OSIRIS prévoyait comme cela était le cas dans PRESAGE, l'édition d'un certain nombre de documents (rapport d'instruction, conventions, lettre de notification, certificats de service fait...). Ces applications ne sont pas encore disponibles. Il en résulte donc que de nombreuses doubles-saisies doivent être réalisées et que le travail des services gestionnaires n'est toujours pas simplifié.



La mise en place des nouvelles procédures de gestion

Comme précisé au point 5.1 un chantier important qui a démarré en 2008 sur le livre de procédures 2007-2013 s'est concrétisé par la validation de ces documents par le Comité Local de Suivi en avril 2009.

Le plafonnement de la défiscalisation au niveau national

Au préalable il convient de préciser qu'à la Réunion, les dispositifs des mesures 121 « modernisation des exploitations agricoles » et 123 « accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles » ont été conçus afin d'optimiser la combinaison des régimes de défiscalisation, d'exonération de TVA non perçue récupérable et d'aides directes à l'investissement.

Or, le régime d'aide national à la défiscalisation (N522/2006) et le régime d'exonération de TVA (N524/2006) agréés par la Commission le 18 juillet 2007 n'ont pas tenu compte du fait que le règlement développement rural autorise un plafond d'intervention de 75% d'aide publique en limitant à 50% ces plafonds en cas de cumul avec des aides à l'investissement agricole.

Afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires, et sur instruction du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche faisant suite à un arbitrage interministériel rendu le 20 octobre 2008, une modification des top-up liés à la défiscalisation et à la TVA non perçue récupérable a été initiée fin 2008.

La modification introduite le 31 décembre 2008 a été acceptée par le Commission le 16 juin 2009 confirmant que les top-up peuvent être cumulés avec les aides FEADER et les contreparties nationales jusqu'à concurrence de 75%. (Annexe III au rapport annuel)



5.3. Recours à l'assistance technique

Au cours de cet exercice l'assistance technique a été mobilisée pour la prise en charge de ressources humaines de la DAF au titre de l'exercice 2008. L'objectif étant d'assurer une mise en œuvre efficiente des programmes communautaires de la période au titre de l'année 2008.

S'agissant du dispositif 511.11 a été programmé en 2009 le financement de l'assistante technique des services de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt pour l'exercice 2008 pour 101 577 € de FEADER.

S'agissant du dispositif 511.13 ont été programmés en 2008 et payé en 2009 les frais d'intervention dans le cadre de l'expertise LEADER au bénéfice de la société Entreprises Territoires et Développement pour 1 080 € de FEADER.

S'agissant du réseau rural régional, les actions en 2008 se sont déroulées en deux temps :

Un comité technique a été mis en place et il s'est réuni afin de préparer la mise en place du Réseau Rural de La Réunion en réfléchissant aux 2 questions suivantes :

Quel serait le schéma de gouvernance le mieux adapté au contexte local ? Est-il opportun de prévoir une instance intermédiaire entre le copilote et le Comité Local de Suivi ?

Quelle forme d'animation privilégier entre l'externalisation et le recrutement ? ou alors une forme mixte comportant sous-traitance partielle et utilisation des ressources en place ? Une estimation des coûts de prestation permettra d'évaluer le domaine du réalisable dans le cadre des crédits d'assistance technique.

Par ailleurs, le comité a identifié une cinquantaine de structures (organismes, associations, institutions) susceptibles de composer le réseau, tenant compte de leur capacité de représentativité de filières ou secteurs. Afin d'assurer un certain équilibre entre grandes thématiques, ces membres potentiels sont répartis dans les collèges suivants :

- ✓ institutions
- ✓ environnement / énergies
- ✓ économie
- ✓ agriculture
- ✓ tourisme
- ✓ développement / aménagement / habitat / foncier
- ✓ éducation / formation / culture

Il est à noter que c'est le Département qui a en charge la mise en place et l'animation du réseau rural régional à la Réunion.

Une première rencontre de préparation à la mise en place du Réseau Rural de la Réunion a eu lieu le 24 avril 2008



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

La réunion constitutive du réseau régional qui s'est tenue le 26 août 08 a dégagé une méthode autour de 3 éléments :

- ✓ L'élaboration d'un schéma de gouvernance ;
- ✓ La présentation d'un calendrier, d'une organisation et une animation du réseau ;
- ✓ Une discussion sur les thématiques prioritaires.
- ✓

Le Département a participé le 12 mai 2009 à la 1ère réunion de travail du de groupe « gestion de l'espace » du Réseau rural français.

Le Département est en cours une consultation pour une mission d'assistance à l'animation du dispositif.

Le lancement opérationnel du réseau comporte 4 phases qui devront être réalisées pour fin 2010.

- ✓ **La première phase** → Assemblée Générale du Réseau Rural : Des propositions de thématiques de réflexion seront préalablement discutées en comité de pilotage. Une nouvelle assemblée générale du réseau au cours du dernier trimestre permettra d'en valider quelques unes et de constituer les premiers groupes de travail du réseau rural. La phase I, en cours de lancement à l'initiative du Département, ne nécessite pas l'intervention du consultant.
- ✓ **La deuxième phase** → Lancement des groupes de travail : Un maximum de trois groupes de travail thématiques devra être réuni suivant un format et une méthodologie d'animation favorisant l'expression de l'ensemble des participants et l'échange. Les problématiques dégagées et les orientations ou propositions seront présentées au Comité de Pilotage.
- ✓ **La troisième phase** → Les fiches actions : il s'agira pour les groupes de travail d'élaborer des fiches actions opérationnelles à partir des orientations retenues. Un lien pourra être proposé à ce stade avec des actions ou démarches enclenchées par des acteurs du réseau, dans un souci d'opérationnalité.
- ✓ **La quatrième phase** → La dernière phase consiste à la rédaction finale à partir des synthèses validées des phases I, II et III.



5.4. Dispositions prises pour assurer la publicité du programme conformément à l'article 76 du règlement (CE) no 1698/2005

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication pluri fonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne. - Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communications. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens intervenant dans le cadre de 5 programmes.

Au même titre qu'en matière de stratégie ou de gestion, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi un plan d'action pluri fonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif. C'est dans ce cadre que 74 040 € de dépenses publiques ont été payés sur les crédits de l'assistance technique du FEDER en faveur d'actions pluri-fonds.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER, a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC, le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission transmises via SFC le 5 juin 08, une nouvelle version a été transmise le 10 juillet 08. De nouvelles remarques ont été formulées le 24 novembre 2008 et les autorités locales ont transmis une version n°3 le 29 décembre 2008 qui a été validée le 6 février 2009.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	Opération réalisée lors du 1 ^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) avec : <ul style="list-style-type: none">✓ L'organisation d'une conférence de presse✓ La mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	Opération réalisée en novembre 2007 : <ul style="list-style-type: none">✓ Tirage de 1 000 exemplaires✓ Diffusion lors du CNS de novembre 2007
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE 2007-2013	Opération réalisée en juin 2008 : <ul style="list-style-type: none">✓ Courrier de diffusion tripartite✓ Réalisation de 500 clés USB✓ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p>Action réalisée en décembre 2009 : Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre, le 13 décembre et le 15 décembre), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30. ✓ Remise aux membres du CNS
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<p>Action réalisée en décembre 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 000 stylos à billes ✓ 200 stylos « prestige » avec étui ✓ 2 000 blocs notes
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<p><u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tirage de 700 exemplaires, ✓ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	A réaliser



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	Action qui se réalisera en continu sur l'ensemble de la période et ce depuis 2007 : <ul style="list-style-type: none">✓ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 30 documents mis en ligne depuis 2007✓ 179 cadres d'intervention étaient mis en ligne au 31.12.09
	Refonte du site internet www.reunion europe.org	Lancement du nouveau site en octobre 2008 <ul style="list-style-type: none">✓ 168 documents mis en ligne (au 31 décembre 2009)✓ Plus de 31 500 visiteurs (de janvier 2009 à décembre 2009) Action réalisée en novembre 2009 : Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none">✓ agrandissement et réduction de la taille des caractères✓ audition des pages
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examens par le Comité de Suivi	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation dont la conception a été initiée en 2009



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	Action réalisée : Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (9 800 téléchargements du 1er janvier au 31 décembre 2009)
	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none">✓ Impression de 1000 exemplaires✓ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	Action réalisée : Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. A réaliser : Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion	<p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur.✓ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 :<ul style="list-style-type: none">▪ Démarrage des travaux avec l'interview de M Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008,▪ Participation au tournage des différents sujets et interviews.



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p>Actions en cours :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Contact pris avec Memento, magazine économique, pour un dossier sur les 20 ans d'Europe✓ Contact pris avec le magazine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat✓ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet)✓ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	Action à réaliser
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser
	Présence de La Réunion sur/dans les bâtiments de la Commission à travers des photos/panneaux	Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes. Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	Opérations réalisées : <ul style="list-style-type: none">✓ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés✓ Réalisation de 17 fiches projet✓ 4 articles de presse, 3 reportages TV
		Action en cours : <ul style="list-style-type: none">✓ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet)✓ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'informations et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;✓ de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...) ;✓ de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées✓ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les cations de formation



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none">✓ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007,✓ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008,✓ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009.
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en œuvre
	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
	Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en œuvre
	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none">✓ Inauguration de la route des Tamarins (feder)✓ Inauguration de lycées et collèges (feder)✓ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga)
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action.

6. Déclaration sur le respect des politiques communautaires dans le cadre de l'aide, y compris la mise en évidence des problèmes rencontrés et les mesures adoptées pour les traiter

Les autorités françaises déclarent que la législation communautaire est respectée à chaque étape de la mise en œuvre du programme, en particulier concernant les règles en matière de concurrence, de passation des marchés publics, de protection et d'amélioration de l'environnement, de promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non-discrimination.

6.1 Respect des règles en matière de concurrence

Aucune des aides listées au niveau du tableau de bord des régimes d'aides hors champ d'application de l'article 36 du traité n'a été mise en œuvre en 2009.

Code mesure	Nom du régime d'aide	Indication de la légalité du régime	Durée du régime
123	Evolution de l'outil agro-industriel (transformation des produits de l'annexe I en produits hors annexe I)	Régime cadre des aides à finalité régionale : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1628/2006 du 24 octobre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité des aides nationales à l'investissement à finalité régionale- n° d'enregistrement XR 61/2007	2007-2013
123	Aides aux entreprises sylvicoles	De minimis : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
311	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les ménages agricoles	De minimis : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
312	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les micros entreprises non agricoles	De minimis : aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
313	Soutien à l'opération Village créole	De minimis : aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales notifieront à la Commission chaque aide individuelle conformément à l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

Le « Top up » prévu au programme n'a pas été mis en œuvre en 2008.

En 2008, 4 top up ont été introduits en demande de notification dans le cadre de la demande de modification du programme le 29 décembre 2008 et une demande d'exemption au titre du règlement 1857/2006 a été transmise aux autorités nationales le 4 décembre 2008. Les services de la Commission ont accusé réception de cette demande au 31 décembre 2008. La proposition de modifications a été validée par courrier en date du 16 juin 2009 qui entérine également que les top-up relatifs aux mesures 121 et 123A peuvent être cumulés avec les aides FEADER et des contreparties nationales jusqu'à concurrence d'un plafond de 75%.



6.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion rappelle comme au point 5.2.9 du programme qu'elle s'assurera que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEADER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n°1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent.

6.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

L'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par le FEADER respectent la politique et les règles en vigueur en la matière et plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont été soutenues en 2008 :

Au titre de la mesure 214 MAE (Mesures Agro-environnementales) ;

Au titre des mesures 211 et 212 ICHN (Indemnité de Compensation des Handicaps Naturels).

Au titre de la mesure 111 Information- formation avec des actions de sensibilisation la préservation de l'environnement conduites par les organisations professionnelles agricoles ou organismes de développement (lutte intégrée, pratiques respectueuses de l'environnement, gestion de l'eau, conseil en agriculture biologiques...).



6.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

6.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Pour les actions payées en 2009, la répartition homme femme est la suivante :

Sur ICHN : 377 femmes, 2 665 hommes et 100 sociétés ;

Sur MAE : 53 femmes, 462 hommes et 6 sociétés ;

Sur la préretraite : 16 femmes et 190 hommes.

Pour les autres mesures payées en 2009, les bénéficiaires n'étant pas des personnes physiques, ces indications ne sont pas pertinentes.

Les interventions prévues au titre du FEADER prennent en compte la problématique de l'égalité des chances hommes femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments seront examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- ✓ Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- ✓ Egalité professionnelle,
- ✓ Egalité en droit et en dignité,
- ✓ Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.



Sur le champ de l'égalité professionnelle des actions récentes ont été et sont menées avec le soutien du FSE en vue :

- ✓ d'une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion par la commande et la publication d'études :
 - quantitative : brochure les chiffres clé de la parité publiée, à la demande la DRDFE, par l'INSEE Réunion en 2005 et consultable sur son site Internet,
 - qualitative : Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion en cours de réalisation par l'Observatoire du Développement de La Réunion
- ✓ d'une diffusion de l'approche égalitaire entre les femmes et les hommes au niveau professionnel auprès d'un large public : scolaires et étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, élus et décideurs.

6.4.2 Promotion de la non discrimination

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- ✓ associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- ✓ préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- ✓ veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels) ;
- ✓ mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- ✓ soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...). Ainsi, la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes a été appréhendée en 2009 à travers deux actions :

Le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :

- ✓ l'animation d'un centre de documentation et de conseil sur la problématique homme-femme ;
- ✓ La sensibilisation des acteurs du système éducatif mais aussi des entreprises ;
- ✓ La communication, information (site internet, actions publicitaires, colloques...)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

La reconduction de l'action FLO8 destinée exclusivement aux femmes vivant dans des zones insalubres, sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuse de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 88 femmes ont bénéficié de cet accompagnement en 2009.

S'agissant des personnes handicapées et des personnes âgées, les cadres d'interventions des dispositifs de soutien à la construction d'établissements d'accueil, représentant un potentiel de financement communautaire d'un montant total de 10 M €, ont été agréés en 2009.

Enfin, le cadre d'intervention relatif aux actions facilitant l'accessibilité des services de transport collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite, (1,5 M € de concours FEDER prévus), n'était pas encore décliné au 31/12/2009 dans la mesure où les opérations identifiées n'étaient pas encore mures. Cette situation a évolué début 2010.



6.5 Articulation avec le POSEIDOM

A l'instar des autres DOM, le POSEI est mis en œuvre à la Réunion en complémentarité avec d'autres programmes et dispositifs communautaires, qui appartiennent au Premier Pilier de la PAC tel l'OCM sucre, ou sont mis en œuvre dans le cadre le PDR Réunion.

En ce sens, le POSEIDOM ne couvre qu'une partie des actions de soutien et d'orientation des productions agricoles ultramarines. Les mesures des autres programmes complètent très largement ce dispositif, en ne venant en aucun cas concurrencer celles mises en œuvre dans le cadre du POSEI. En outre, les mesures relatives au POSEIDOM ne visent en aucun cas l'aide à **l'investissement productif**, qui se trouve au cœur du programme FEADER.

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEIDOM et les aides apportées dans le cadre du programme FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits.

Afin d'éviter tout risque de doublon, il est prévu que le dispositif POSEI ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

Le bilan provisoire du POSEIDOM est le suivant :



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

Mise en œuvre du programme du nouveau programme POSEI IV (à compter du 16 octobre 2006)

	Nature de l'aide ou produit	Montants 2008 payés	Montants 2009 payés	Remarques
Régime spécial d'approvisionnement	Céréales destinées à l'alimentation des animaux et matières premières destinées aux IAA	12 153 793	11 818 988	Dispositif maintenu sur le POSEI IV avec la revalorisation du montant des aides et ajustement des tonnages. Très bonne utilisation des quotas attribués : 98%
Primes animales	Aide au développement et au maintien des cheptels allaitants (ADMCA)	2 983 994	2 996 083	Dispositif mis en œuvre en 2006
	Prime à l'abattage (PAB)	1 245 167	1 140 450	
	Prime aux petits ruminants (PPR)	54 922	70 789	
Importations animales	Aide à l'importation d'animaux	165 909	86 399	Suite à l'interdiction d'importation des ruminants en 2008, ces flux ont cessé. Les importations de lapins et de poussins se maintiennent.
Structuration de l'élevage	Intervention en faveur des filières bovines, volailles et porcs et Actions horizontales (communication, observatoire, animation)	13 514 200	13 301 000	La baisse de la production laitière se poursuit (filiale actuellement en difficulté) Bons résultats dans les autres filières.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

	Nature de l'aide ou produit	Montants 2008 payés	Montants 2009 payés	Remarques
Diversification des productions végétales	Aides à la filière fruits et légumes	3 658 780	4 108 493	Accroissement de la production commercialisée par les organisations de producteurs. Actuellement il en existe 2 reconnues et 6 pré-reconnues
	Aide à la filière plantes à parfum	336 134	387 580	
	Aide à la filière vanille	148 368	112 699	Maintien de la production en 2007 et 2008
	Aide à la commercialisation hors de la région de production	749 341	797 864	
POSEIDOM filières canne sucre rhum	Aide au transport des cannes	6 940 262	6 930 762	Mise en œuvre des aides prévues dans la convention canne
	Aide forfaitaire aux industries sucrières	36 648 000	41 609 000	
Total		78 598 870	83 360 107	



6.6 Articulation avec les OCM

Des aides à l'investissement peuvent être consenties aux Organisations de Producteurs dans le cadre de l'OCM. Comme pour le POSEIDOM, il est prévu que le dispositif OCM ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

En 2009, les programmes de reconnaissance des OP pré-reconnues et reconnues ont été examinés par la DAF et approuvés par arrêté préfectoral. Lors de cet examen, la DAF, instructeur des mesures FEADER dont bénéficient aussi ces structures, a veillé à ce que les postes financés au titre de ces Programmes soient totalement distincts de ceux financés par le FEADER. Le fait que l'instruction de ces différents dispositifs, soit conduite par le même service instructeur permet de disposer d'une visibilité d'ensemble sur les dispositifs et sur les bénéficiaires ce qui permet d'écartier tout risque de double financement et de gérer ainsi la cohérence des interventions sur les filières.



7. Réutilisation des aides récupérées conformément à l'article 33 du règlement (CE) no 1290/2005

En 2009, le montant récupéré s'élève à 95 419,46 € correspondant à 60 679,45 € de FEADER les sommes sont mobilisables à nouveau au titre du PDR Réunion.



ANNEXE I : Tableau des indicateurs communs pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement rural pour l'année 2008

A noter : les tableaux joints n'ont pu être mis en forme s'agissant de tableaux conçus par les Services de la Commission : les cellules sont en effet verrouillées.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

ANNEXE II : Courrier de saisine du MAAP sur les projets de cadrage des mesures 121 et 123.



ANNEXE III : Courrier de la Commission du 16 juin 2009 portant acceptation que les top-up peuvent être cumulés avec les aides FEADER et les contreparties nationales jusqu'à concurrence de 75%.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2009

ANNEXE IV : Quelques Fiches Projets